

LA COURONNE D'ARAGON ET LES HAFSIDES AU XIII^e SIÈCLE (1229-1301)

A Antonio de Oriola-Cortada.

Le mariage de Constance de Hohenstaufen en 1262 avec l'Infant Pierre d'Aragon, fils de Jacques le Conquérant, est un événement de valeur symbolique qui préside à l'essor de la grande politique méditerranéenne de la confédération catalano-aragonaise: à partir de ce moment il y eut un parti aragonais en Sicile. Or la question sicilienne et la question ifrikiyenne avaient toujours été plus ou moins liées. Elles étaient liées géographiquement: la date de 1262 peut en quelque mesure servir de point de départ à l'étude de la politique tunisienne de la Couronne d'Aragon¹. Il faut toutefois préciser qu'avant même que le mariage Hohenstaufen n'orientât les Catalans vers les rives du Canal de Sicile, la hardiesse maritime des Barcelonais, la puissance des premiers Hafsides, la conquête de Majorque et celle de Valence par Jacques le Conquérant avaient mis en rapports l'Aragon et l'Ifrikiya.

I. JACQUES LE CONQUÉRANT ET PIERRE LE GRAND: LES PREMIERS RAPPORTS DES CATALANS ET DES HAFSIDES

La conquête des Baléares en 1229-1230 fut la première étape de la transformation du royaume d'Aragon en puissance méditerranéenne impérialiste. Dès 1229, le *Conqueridor* dut se rendre

¹ Je me permets de renvoyer aux pp. 16-17 de mon étude, *Les activités politiques et économiques des Catalans en Tunisie et en Algérie orientale de 1262 à 1377*, t. XIX du «Boletín de la Real Academia de Buenas-Letras» de Barcelona (1946), pp. 5-96. Je m'excuse auprès du lecteur qui consulterait encore cet article des lacunes et des erreurs qu'il contient. En livrant mon étude au public en 1946 j'avais souligné qu'elle était «provisoire» et «incomplète»: le circuit méditerranéen — Tunisie France Espagne — que m'imposa mon destin en 1943 m'avait fait perdre une partie de mes fiches; or je ne pus consulter à Barcelone ni les recueils de Mas-Latrie ni le livre de M. Brunschvig sur *La Berbérie orientale sous les Hafsides*; je ne pus les utiliser que par quelques fiches fragmentaires que le hasard m'avait fait conserver. De plus, à partir de

compte qu'en débarquant à Majorque il entra en contact politique avec l'Afrique: au cours des négociations qui eurent alors lieu entre les Aragonais et les Musulmans des Baléares, le roi arabe de Majorque, envisageant une capitulation honorable, demanda en vain que lui fussent prêtés des bateaux catalans afin qu'il pût se retirer en Berbérie². L'année suivante fut marquée — au printemps — par deux faits caractéristiques: d'une part, peu après Pâques, le prince don Nuño, Comte de Roussillon et de Cerdagne, fut chargé par le roi Jacques d'armer une nef et deux galères pour faire la course sur les côtes de Berbérie³; d'autre part, en avril de cette même année 1230, Jacques le Conquérant nomma pour la première fois un de ses sujets — appelé Carroz — «Amiral de Catalogne et de Majorque»; il lui donna cette charge à vie, en lui concédant pleine autorité sur toutes les mers⁴. La campagne maritime de don Nuño et la nomination de Carroz s'expliquent par le souci d'assurer un certain contrôle de la Méditerranée occidentale: il s'agissait d'empêcher les Nord-Africains de venir en

septembre 1944, je fus bloqué à Barcelone, coupé de mon pays et sans situation. Ce n'est qu'en 1951 que je pus me faire rapporter de Paris le livre de Brunschwig et c'est seulement en 1952 que je pus consulter les recueils de Mas-Latrie que la Bibliothèque Nationale de Madrid accepta alors de m'envoyer, en communication pour 15 jours. Et bien que je vive depuis près de dix ans à Barcelone, c'est seulement de loin en loin que je peux réussir à aller consulter les Archives de la Couronne d'Aragon...

² *Crónica de Jaime I = Llibre dels feyts*, édit. Aiguiló 1873, pp. 124-125 (chap. 78).

³ Id. p. 141 (chap. 92). Ce don Nuño Sans (ou: Sánchez), Comte de Roussillon et de Cerdagne, de 1222 à sa mort en 1242, était fils de don Sancho qui fut Comte de Provence de 1181 à 1185 puis Comte de Roussillon et de Cerdagne de 1185 à sa mort en 1222, lui-même fils du Comte-Roi Raymond-Bérenger et de son épouse Pétronille d'Aragon. Don Nuño était donc cousin germain de Pierre II d'Aragon et oncle à la mode de Bretagne de Jacques le Conquérant. Il était l'un des principaux barons du royaume (DAMETO, MUT, ALEMANY, *Historia general del reino de Mallorca I* (Palma 1840), pp. 245 et 254-255). Il accompagna le roi à Majorque en 1232 quand on craignit une offensive tunisienne contre les Baléares: SOLDEVILA, *Recerques i comentaris*, t. I (Barcelone 1929), p. 190 (Voir plus bas ma note 5). Par son testament, il prescrivit l'affranchissement d'un certain Ferrer, Musulman converti au christianisme (*Archives des Pyrénées-Orientales*, Série B, t. I, Paris 1886, p. 6).

⁴ HUICI, *Colección diplomática de Jaime I*, t. II (Valence 1919), p. 15. C'est donc à tort que l'on a parfois affirmé que le bâtard de Jacques 1.^{er} Pere Fernández de Híjar (nommé amiral en 1264) fut le premier amiral de la Couronne d'Aragon. D'après Zurita, *Anales de la Corona de Aragón*, t. I (Saragosse 1669), f. 131 et d'après Miret y Sans, *Itinerari de Jaume I.^{er}* (Barcelone 1918), pp. 93-94 & 598, l'amiral de Jacques 1.^{er} nommé Carroz était Seigneur de Robollot et fils d'un comte allemand; il se signala lors de la conquête de Valence. Un autre Carroz fut Amiral d'Aragon au temps de Jacques II; et un autre encore fut amiral des Anjou à Naples au début du xive siècle (BRUNSCHWIG, *La Berbérie orientale sous les Hafsidés*, t. I (Paris 1940), p. 142).

aide à leurs correligionnaires des Baléares. Jacques I^{er} n'établissait évidemment aucune différence à ce moment entre les divers princes musulmans de Berbérie, il les considérait tous comme ennemis; mais du seul fait de la réalité géographique, la petite flotte de don Nuño dut croiser en 1230 au large des côtes marocaines et tlemceniennes bien plutôt que du côté de l'Ifrikiya. Par contre, quelques mois après, le Roi d'Aragon fut pour la première fois obligé de penser sérieusement à Tunis: en effet, soit en 1231 soit plutôt en 1232, Jacques I^e rentré dans la péninsule et se trouvant à Barcelone, apprit que le Roi de Tunis — c'était le premier grand Hafside: Abou-Zakariya — réquisitionnait tous les navires génois et pisans se trouvant dans ses ports, dans le but d'aller reprendre Majorque aux Chrétiens⁵.

La chose est à retenir: c'est la première fois que le Hafside apparaissait comme possible champion de la cause musulmane, destiné peut-être à recueillir jusqu'en Espagne la succession almohade⁶. En fait ce ne fut qu'une alerte. Jacques I^{er} s'embarqua aussitôt pour Majorque mais quand il y débarqua, à Soller, il trouva l'île parfaitement tranquille; voyant que les Tunisiens n'arrivaient pas, il partit lutter en cet été 1232 contre les Musulmans rebelles réfugiés dans les montagnes majorquines⁷.

L'intervention d'Abou-Zakariya à Majorque en resta donc à l'état de projet; sans doute le Hafside jugea-t-il imprudent de se lancer dans cette expédition lointaine. La Chronique de Jacques I^{er} est formelle: ni le roi de Tunis ni sa flotte ne vinrent à Majorque⁸. Mais n'y aurait-il pas eu l'arrivée de quelque bateau ifrikiyen isolé, l'arrivée d'une sorte de petit échelon précurseur qui aurait annoncé les préparatifs faits par le Hafside? La question n'a jamais été soulevée car tous les historiens sont d'accord pour affirmer qu'il n'y eut aucune expédition tunisienne. À vrai dire, un texte — un seul texte — pourrait faire croire à un début d'inter-

⁵ *Crònica de Jaime I*, édit. Aguiló, p. 157 (chap. 103); ZURITA, *Anales de la Corona de Aragón*, t. I (Saragosse 1669), f. 137; MIRET Y SANS, *Itinerari*, p. 93; Gazulla, *Jaime I y los estados musulmanes*, Barcelone 1919, p. 13; Brunshvig, *La Berbérie...*, t. I, p. 52. Selon Soldevila, *Recerques*, t. I, pp. 184 & 189, il faut dater de 1232 cet épisode que tous les autres auteurs datent de 1231. Cette mise au point chronologique — qui se fonde sur des arguments très solides — a échappé à Brunshvig.

⁶ Sur la gravité du danger hafside pour l'Espagne, Dufourcq, *Les activités*, pp. 6 sq.

⁷ DAMETO, MUT, ALEMANY, *Historia general*, pp. 409-417; SOLDEVILA, *Recerques*, t. I, p. 190.

⁸ *Crònica de Jaime I*, édit. Aguiló, p. 163 (chap. 113).

vention qui aurait suscité la rumeur d'une offensive hafside et, par voie de conséquence, le retour de Jacques I^{er} à Majorque en 1232: il s'agit d'une poésie attribuée à Jaime Febrer⁹, texte, plus que douteux, célébrant la gloire des conquérants de Valence. Voici les quelques vers qui chantent la première rencontre guerrière qui se serait produite entre Catalans et Tunisiens:

*Lo escut colorat, ab blanques crehuetes,
És de Joan Cruilles, baró de Rupit,
Allà en Catalunya. Les fesanyes fetes
De este caballer, la fama ab trompetes
Publica, e la gloria per aquell conflict
Que tingué en Mallorca ab Ali-Babut,
Moro molt valent que vingué de Túnez...*

Si le témoignage de Febrer était valable, cela attesterait que ce Joan de Cruilles, avant d'être l'un des conquérants de Valence — en l'honneur desquels ces poèmes ont été écrits — fut l'un de ceux de Majorque et qu'il s'y couvrit de gloire en luttant contre un chef tunisien¹⁰. Malheureusement, tous les érudits espagnols compétents en la matière, pensent que les poésies de Jaime Febrer sont non pas du XIII^e siècle mais bien postérieures¹¹. On ne peut tirer aucune conclusion de ce texte apocryphe, mais il est curieux de signaler qu'une sorte de légende située ainsi à Majorque la prise de contact sanglante entre les Catalans et les Tunisiens.

Par contre, il est certain qu'un véritable conflit se produisit quelques années plus tard entre les deux peuples. En 1238, alors que Jacques le Conquérant était en train d'assiéger à Valence le roi musulman Zayan ben Mardanis, le Hafside envoya une flotte de secours de dix-huit bateaux dont douze galères, avec force

⁹ JAIME FEBRER, *Trovas que tratan de los conquistadores de Valencia*, édit. BOVER (Palma 1848), p. 110 (trova n° 187): Ce Jaime Febrer aurait été un compagnon d'armes de l'Infant don Pedro, le futur Pierre III d'Aragon..., mais rien n'authentifie cette légende. Voir note 11.

¹⁰ Un *Gilabert* de Cruilles se signala effectivement par sa valeur lors de la conquête de Majorque en 1229 (ZURITA, t. I, f. 127 v°).

¹¹ On a parfois confondu à tort ce légendaire Jaime Febrer du XIII^e siècle avec un authentique poète du début du XV^e siècle, Andrés Febrer, qui est célèbre comme traducteur de *La Divine Comédie* et qui, lui, lutta effectivement en 1432 contre les Tunisiens en participant à l'expédition qu'Alphonse V lança alors contre Djerba. Sur Jaime et Andrés Febrer, cf. les articles de M. de Montoliu dans «*Revue hispanique*» 27 (1912), 285-393, particulièrement, p. 302; et 57 (1923), p. 36.

vivres et munitions pour la ville assiégée¹². Cette flotte ifrikiyenne ne put forcer le blocus catalan. Elle tenta alors d'attaquer les Chrétiens à Peñíscola: Abou-Zakariya se risquait à avoir une politique espagnole; il recevait les ambassadeurs de princes de l'Andalousie orientale qui se reconnurent ses vassaux dès l'été ou l'automne 1238¹³. Mais son escadre — après le double échec de Valence et de Peñíscola — dut se contenter de débarquer à Dénia, les vivres et munitions qu'elle avait apportés d'Afrique et elle prit le chemin du retour. C'est aux marins de Tortosa qu'était revenu l'honneur de lutter contre cette flotte hafside et de la rejeter au large des côtes d'Espagne: quand les vaisseaux d'Abou-Zakariya étaient arrivés dans les eaux de Valence c'est en effet à Tortosa que Jacques le Conquérant avait fait armer en hâte vingt-et-un bateaux dont trois galères, pour leur donner la chasse¹⁴.

Ces premiers heurts catalano-ifrikiyens — le conflit feutré de 1232, les rencontres navales de 1238 — ne furent qu'éphémères. Très vite, la paix, des négociations, des échanges commerciaux succédèrent aux préparatifs et aux actes belliqueux, sans doute parce que les marchands barcelonais avaient déjà l'habitude ou le désir de commercer avec la Berbérie orientale¹⁵.

On regrette de ne pas pouvoir conter exactement comment débutèrent les relations cordiales qui se nouèrent entre la Couronne d'Aragon et la monarchie hafside. Contrairement à ce qui a été écrit¹⁶, elles sont non pas postérieures à la prise de Valence par les Catalans en 1238, mais antérieures à cette date. L'ambassade en Tunisie dont fut chargé en 1246 le Comte d'Ampurias¹⁷ est

¹² BRUNDSCHVIG, t. I, p. 32; DUFOURCQ, *Les activités*, p. 9.

¹³ En effet, en octobre 1238, débarquèrent à Carthagène sur des bateaux ifrikiyens des ambassadeurs andalous qui étaient allés reconnaître la suzeraineté de Tunis (*El anónimo de Madrid y Copenhague*, édit. HUICI (Valence 1917), p. 178). C'était alors exactement le moment où les Catalans prenaient Valence (le 28 septembre, dit Gazulla, p. 21; en octobre, dit Brunschvig, t. I, p. 32). L'intervention hafside à Valence et la reconnaissance de la suzeraineté hafside par l'Andalousie orientale sont deux faits étroitement liés.

¹⁴ BRUNDSCHVIG, t. I, p. 32; à compléter par Mestre y Noé, *Notes tortosines*, p. 425 du *Congreso de Historia de la Corona de Aragón* de 1913 (qui attribue la date de 1236 à cet épisode que tous les autres textes connus permettent pourtant de dater exactement de 1238; voir ZURITA, t. I, ff. 151 et 152).

¹⁵ Dans une ordonnance de 1227 sur le commerce catalan en Berbérie (publiée par Capmany, *Memorias...*, t. II, pp. 11-12), un seul port nord-africain est cité: Ceuta. Un texte de 1253 (les Ordonnances barcelonaises publiées par SALAS, *Marina española de la Edad Media* (Madrid 1924), t. I, pp. 436-444, atteste l'existence d'un trafic commercial entre Barcelone et la Berbérie en général.

¹⁶ BRUNDSCHVIG, *La Berbérie...*, t. I, p. 37.

¹⁷ Ibid.

loin en effet d'être le premier contact amical que l'on puisse citer; dix ans auparavant, dès mars 1236, le viguier de Barcelone Mari-món de Plegamans se trouvait à Tunis où il remplissait une mission dont l'avait chargé le Roi d'Aragon¹⁸. Entre la crise suscitée par le débarquement catalan à Majorque et la guerre à propos de Valence, s'était donc déjà intercalée une période de relations diplomatiques compréhensives.

À partir de 1246, ces rapports prirent un aspect plus continu et vraiment amical puisque ce fut au cours de cette année que Jacques le Conquérant, rompant l'unité chrétienne vis-à-vis du monde musulman, n'hésita pas à intervenir auprès du Pape pour que la Croisade que Saint-Louis préparait n'attaquât pas la Tunisie¹⁹. Cette attitude du Roi d'Aragon était déjà un signe précurseur de celle qu'il adopta en 1270 quand il ne participa pas à la Croisade française contre Tunis²⁰. Avant le mariage de Pierre d'Aragon avec Constance de Hohenstaufen, avant même la mort de Frédéric II, le *Conqueridor* avait-il déjà des vues sur la Méditerranée centrale et y redoutait-il une intervention française?

Aux environs de 1250, l'attitude pro-tunisienne de la cour ca-

¹⁸ MIRET Y SANS, *Itinerari...*, p. 123. Cette ambassade a échappé à Brunschvig. Ce Plegamans appartient à une importante famille barcelonaise (SOLDEVILA, *Pere el Gran*, t. I (Barcelone 1950), p. 30.

¹⁹ BERGER, *Les registres d'Innocent IV*, t. I (Paris 1884), p. 299; *Saint-Louis et Innocent IV*, (Paris 1893), p. 180; BRUNSCHVIG, *La Berbérie...*, t. I, p. 37. Je risque l'hypothèse qu'il y eut peut-être une ambassade tunisienne en Aragon au cours de l'année antérieure: les *Annali Genovesi* (t. V, Gênes 1923, pp. 92 & 116) nous apprennent en effet qu'en 1245 10 galères de Frédéric II allèrent en Espagne (en Andalousie sans doute) sous les ordres d'Andriolo di Mari, et qu'un ambassadeur du Calife (*Miramolin*) se trouvait sur cette flotte. Certes, l'Emir des Croyants était encore alors l'Almohade; mais le Hohenstaufen était surtout en rapports suivis avec le Hafside: en 1244, son amiral Ansaldo di Mari (père d'Andriolo) était allé en Ifrikiya avec une flotte de 20 galères. L'ambassadeur musulman emmené en Espagne en 1245 par di Mari était sans doute un ambassadeur hafside. Cet ambassadeur prit-il contact avec les Catalans? On est tenté de le supposer. On pourrait peut-être entrevoir un jeu politique mené ou projeté par Frédéric II, le Hafside et Jacques le Conquérant. Certes, les rapports n'étaient pas mauvais entre Frédéric II et Saint-Louis: l'Empereur se déclarait prêt à faciliter l'approvisionnement en Sicile de la Croisade que préparait le Roi de France (LAVISSE, *Histoire de France*, t. III, 2, par LANGLOIS (Paris 1901), pp. 86-87; mais n'était-ce pas précisément parce qu'il avait obtenu l'assurance que cette Croisade n'attaquerait pas la Tunisie? Quant à l'attitude gibeline de Jacques le Conquérant, elle se manifesta clairement plus tard, quand il envoya des troupes lutter — en 1274 — en Lombardie contre les Angevins en faveur du Marquis de Montferrat, gendre d'Alphonse X de Castille (VALLS TABERNER, *Relacions entre Jaume I i Anfos X*, «Bulletin hispanique», 21 (1919), 43-44).

²⁰ Voir plus bas p. 8.

talane se précisa: le 19 juin 1250, Jacques I^{er} interdit de faire la course contre les Musulmans, en précisant que *cette coutume avait engendré de nombreux maux*²¹. C'était là exactement le contrepied des décisions de 1230. Les tendances commerciales pacifiques l'emportaient sur les tendances belliqueuses: l'impérialisme catalan ne cessera jamais d'osciller entre ces deux points de vue. Dès 1252 au moins, il y eut un «Consul des Catalans» à Tunis²². Sûrement dès avant 1257, peut-être même avant 1252, un premier traité fut conclu entre les deux puissances²³. Le Roi d'Aragon s'efforçait de faciliter l'expansion commerciale: il prenait sous sa protection les marchands qui partaient faire des séjours plus ou moins longs en Ifrikiya²⁴; il décidait, dès 1263, de frapper des monnaies musulmanes ou plus exactement des monnaies imitant les pièces musulmanes²⁵.

Certes, il y avait encore d'inévitables épisodes de piraterie²⁶: il y en eut toujours; mais il y avait aussi maintes périodes où la *pau i treva* étaient effectives entre les deux états: En 1260, Jacques I^{er} interdit à ceux de ses vassaux qui allaient aider la Castille contre les Musulmans, de lutter contre les Hafsidés²⁷. Des ambassades tunisiennes furent envoyées à Jacques en 1257 et

²¹ HUICI, *Colección*, p. 512.

²² GAZULLA, *Jaime I*, pp. 28-29; BRUNDSCHVIG, *La Berbérie*, t. I, p. 44; SAYOUS, *Les méthodes commerciales de Barcelone*: «Estudis universitaris Catalans», 16 (1931), 195. Il convient de rectifier sur ce point. A. Masiá de Ros. *La Corona de Aragón y los estados del norte de África. — Política de Jaime II y Alfonso IV en Egipto, Ifriquia y Tremecén* (Barcelone 1931), p. 252.

²³ C'est l'opinion de Brunschvig, *La Berbérie*, t. I, p. 44.

²⁴ Ce fut le cas d'un propriétaire de la région du Llobregat, Ferrer de Vilanova, en voyage d'affaires à Tunis en 1259-1260 (CARRERAS CANDI, *Rebelió de noblesa catalana en 1259*, «B R A B L», 6 (1912), pp. 507 & 527: C'est le 24 janvier 1260 que ce propriétaire catalan mit ses biens sous la protection du Roi, pour éviter les exactions des gens de guerre, conséquence de la révolte de 1259 de la noblesse catalane.

²⁵ MATEU Y LLOPIS, *Sobre la política monetaria de Jaime I*, «Anales del centro de cultura valenciana» 15 (1917) 244.

²⁶ Par exemple en 1257. En 1262-63-64 il y eut même brouille momentanée entre les deux états (MIRET Y SANS, *Itinerari*, pp. 263 & 341; GAZULLA, *Jaime I*, p. 36; HUICI, *Colección*, t. III, pp. 207-208 & 212-213; SALAS, *Marina*, t. I, p. 76; LAURENCIN, *Los almirantes de Aragón* (Madrid 1919), p. 19; BRUNDSCHVIG, *La Berbérie*, t. I, pp. 44 & 51).

²⁷ Par exemple en 1257 (MIRET Y SANS, *Itinerari*, p. 263); en 1260 (id. p. 300; BRUNDSCHVIG, *La Berbérie*, t. I, p. 51; voir la correspondance entre Alphonse X de Castille et Jacques I^{er} d'Aragon, à propos de Tunis, en avril 1260: *Memorial Histórico español*, t. I (Madrid 1851), pp. 155-156 & 153; VALLS TABERNER, *Relaciones*, «Bul. hisp.», XXI (1919), pp. 27-29; GAZULLA, *Jaime I...*, pp. 33-36; SOLDEVILA, *Historia de Catalunya*, t. I (Barcelona 1934), p. 253; BALLESTEROS, «Boletín de la Academia de Historia», t. 107 (1935), 28 et 39); et en 1265 (GAZULLA, *Jaime I*, p. 62).

en 1259; de son côté, il envoya des plénipotentiaires à Tunis vers 1257-1258, en 1263, 1264 et 1268²⁸. Cette activité diplomatique intense se prolongea par la conclusion du traité de Valence en février 1271²⁹. C'est là le plus ancien des accords catalano-tunisiens dont on connaisse le texte. Des stipulations analogues aux siennes se retrouvent dans tous les traités postérieurs, ceux que conclurent Pierre III, Jacques II et Pierre IV.

C'est donc à partir de cette date que nous connaissons les grandes lignes du droit commercial adopté pour leurs tractations par Catalans et Ifrikiyens³⁰; bien entendu — il convient de ne pas l'oublier — ces tractations avaient commencé à être fréquentes et même assez régulières de nombreuses années avant la conclusion de ce traité de 1271. Mais, ce traité étant le premier pacte conservé, il mérite de symboliser la politique pacifique de pénétration économique suivie en Ifrikiya par les Catalans.

Il le mérite d'autant plus qu'il fut conclu dans des circonstances qui mettent en relief sa portée: quelques mois après la Croisade dirigée contre Tunis par Saint-Louis et Charles d'Anjou. Cette Croisade avait eu un aspect politique: il s'était agi de chasser de Tunisie les Gibelins ennemis de l'Angevin pour les empêcher d'utiliser les rivages de Carthage comme base de départ contre la Sicile. On comprend que dans ces conditions Jacques I^{er} ait prétexté les dégâts infligés l'an précédent par une tempête à sa flotte destinée à la Terre-Sainte, pour ne pas participer à la Croisade du pieux Roi de France. On discerne aussi parfaitement la portée de sa riposte: en novembre 1270 les Franco-Siciliens avaient

²⁸ MAS-LATRIE, *Traité et documents concernant les relations des Chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au Moyen-Age* (Paris 1866), pp. 280-284; GAZULLA, *Jaime I*, p. 30; BRUNSCVIG, *La Berbérie*, t. I, p. 44, n. 3, & p. 55. Noms des ambassadeurs: en 1257, Jaume de Monjuich; en 1258, Arnau Aimerich; en 1263, le viguier de Barcelone Guillem Gruny; en 1264, García Ortiz de Asagues (ou: Agora, ou: Asagranes; voir *Archives de la Couronne d'Aragon*, Reg. 14, f. 61; MAS-LATRIE, *Supplément et Tables* (Paris 1872), p. 35; HUICI, *Colección*, t. III, p. 226); ambassadeur de 1268: F. de Queralt. Selon Soldevila, *Pere el Gran*, t. I, pp. 101 et 115, García Ortiz d'Açagra était un seigneur aragonais; il assista en 1262 au mariage de Pierre et de Constance. En 1276 il se signala dans la lutte contre la révolte des Maures valenciens (Zurita, I, f. 225 b).

²⁹ Texte publié d'une part par Mas-Latrie, *Traité*, pp. 280-284; d'autre part par Gazulla, *Jaime I*, pp. 48-55, n. 111. Brunschvig (t. I, pp. 63-64), donne comme date: le 17 février; j'ai donné comme date: le 14 février (B R A B L, XIX, pp. 18 & 34). Il s'agit du 16 des Calendes de Mars. C'est une copie faite en 1278, quand ce traité fut renouvelé par Majorque.

³⁰ Sur ce droit commercial, on peut se reporter à ce que j'ai écrit dans *Les activités...* (B R A B L, XIX, pp. 36-52) où j'ai résumé les conclusions de Mas-Latrie et les travaux de Sayous.

bien pu imposer au roi de Tunis un traité prescrivant l'expulsion des Gibelins de ses états; trois mois plus tard, Jacques I^{er} affichait publiquement son amitié pour ce prince hafside et celui-ci maintenait et renouvelait les accords antérieurs ouvrant son pays aux sujets du Roi d'Aragon, beau-père de Constance de Hohenstaufen. Tandis que les Angevins de Sicile avaient pris figure d'agresseurs et avaient essayé de s'établir par la force à Tunis, les Catalans s'y glissaient sous le signe de la paix et de l'amitié et au besoin en invoquant la commune inimitié contre Charles d'Anjou³¹.

Cette bonne entente entre la Couronne d'Aragon et l'Ifrikiya — prolongement de l'attitude observée par Jacques I^{er} en 1246, 1250 et 1260 — se maintint pendant les années suivantes: jusqu'à la mort du *Conqueridor* en 1276, les relations catalano-tunisiennes restèrent fréquentes et généralement cordiales³². Aucun doute n'est possible: c'est bien pendant le règne de Jacques I^{er} que l'Ifrikiya s'entr'ouvrit pour la première fois à l'influence des Chrétiens espagnols.

Le règne de son fils et successeur Pierre le Grand, le mari de Constance de Hohenstaufen, gravita autour d'un fait essentiel: la conquête de la Sicile. Mais, qui dit «conquête de la Sicile» dit «politique méditerranéenne»; et cette politique méditerranéenne fut une politique méditerranéenne d'ensemble, donc aussi une politique africaine. Il ne s'agissait plus maintenant comme aux alentours de 1250 d'avoir une politique pacifique d'expansion économique en Afrique — comparable à celle de l'autre fils du *Conqueridor*, le roi Jacques de Majorque³³ —; il s'agissait d'avoir si possible des bases

³¹ Voir Dufourcq, *Les activités...*, p. 17. Des Catalans furent appelés à participer à titre particulier à la Croisade (Je trouve ce détail — sans en retrouver la source — dans Henry Bordeaux, *Saint-Louis* (p. 323 de la traduction espagnole: *Un precursor. Vida, muerte y supervivencia de San-Luis*, Buenos-Aires 1951), mais le Roi d'Aragon, lui, fut loin d'y participer.

³² Entre 1271 et 1276 il y eut encore trois ambassades catalanes en Tunisie: en 1272, un Ricart — Felip ou Ramón? —; en 1274, Ramón Ricart; en 1276, A. de Sentleyr. En 1276 un ambassadeur tunisien vint à la cour de Jacques I^{er}. Ce fut seulement dans les premiers mois de 1274 qu'il y eut une brève période de tension, peut-être de brouille: voir «B R A B L», V (1910), p. 199, n° 1; MIRET Y SANS, *Itinerari*, pp. 506 & 531; GAZULLA, *Jaime I*, pp. 66-67; BRUNNSCHVIG, *La Berbérie...*, t. I, pp. 64-65; GONZÁLEZ-HURTIBISE, *Recull de documents ineditos del rey en Jaume I^{er}*, pp. 1245 & 1249 du *Congres de Historia de la Corona de Aragón* de 1913. D'autre part, par décision d'août 1274, Jacques I^{er} précisa que l'on pouvait exporter vers la Tunisie et les pays musulmans autres que l'Égypte toutes marchandises sauf fer, armes, plomb, navires, bois, blé, orge, millet, fèves, farines et toutes choses pouvant servir à faire des armes ou des navires (HUICI, *Colección*, t. II, pp. 365-366).

³³ Il renouvela en 1278 le traité de 1271; voir note 23.

sur les côtes et dans les îles ifrikiyennes, d'avoir quelque influence à la Cour de Tunis, d'y exercer un certain contrôle, d'y orienter ou d'y utiliser les événements politiques. Toute cette politique africaine de Pierre le Grand est loin d'être négligeable³⁴. On a trop souvent le tort d'en minimiser l'aspect le plus retentissant — l'expédition de 1282 contre Collo — en soulignant que ce n'était qu'un masque destiné à couvrir l'objectif sicilien que poursuivait le Roi. En réalité, il n'y a aucune contradiction entre la politique africaine et la politique sicilienne du mari de Constance de Hohenstaufen. L'une était le corollaire de l'autre. Trois ans avant de débarquer personnellement à Collo, il avait envoyé en Tunisie à la tête d'une petite flotte son amiral Conrad Lancia — cousin de sa femme — afin d'aider à l'installation sur le trône de Tunis d'un prince hafside dont il croyait pouvoir attendre quelque reconnaissance. Et deux ans après l'expédition de Collo, l'amiral d'Aragon Roger de Lauria attaqua la grande île du sud-tunisien, Djerba, et s'en empara, en même temps que de l'archipel des Kerkenna³⁵. Ces trois expéditions ifrikiyennes de 1279, 1282 et 1284 forment un ensemble cohérent, complémentaire de la politique sicilienne. Les données du problème tuniso-aragonais changeaient: maîtres de la Sicile, de Djerba et des Kerkenna, les Catalans cessaient de n'être pour les Tunisiens que des commerçants et marins originaires d'une terre lointaine dont l'amitié était désirable; ils devenaient des voisins dont la force maritime et les ambitions politiques pouvaient à tout instant se manifester avec éclat.

Certes, les relations catalano-tunisiennes ne furent pas que bellicieuses sous le règne de Pierre le Grand: l'expédition menée par Lancia en 1279 avait été précédée par une ambassade que dirigeait ce même Lancia³⁶, et elle ne fut, somme toute, que la participation des Catalans à une guerre civile tunisienne: s'ils luttaient contre des Ifrikiyens ce fut en accord avec d'autres Ifriki-

³⁴ Depuis longtemps, on parlait de Tunis dans l'entourage de Pierre: alors qu'il était infant il y avait déjà dans sa suite un certain «Pere, juglar de Tuniz» (SOLDEVILA, *Pere el Gran*, t. I, p. 72). Était-ce un Tunisien capturé à Majorque, lors de la campagne de Valence, ou sur mer, et converti au christianisme?

³⁵ Sur la politique de Pierre III, DUFOURCQ, *Les activités*, pp. 14-34, à compléter par Wieruszowski, *Conjuraciones y alianzas del rey Pedro de Aragón contra Carlos de Anjou*; «Boletín Academia Historia», 107 (1935), 547-602. Voir aussi BRUNSCHVIG, t. I, pp. 75-78, 81-83 & 92-96. Pour ce qui est de l'établissement définitif de l'autorité de Roger de Lauria sur les Kerkenna, il ne date peut-être que de 1287: BRUNSCHVIG, t. I, p. 97.

³⁶ Ambassade de 1277 ou plutôt 1278: MUNTANER, *Crónica* (chap. 30), édit. Col·lecció popular BARCELONA, vol. I (1927), p. 70.

yens³⁷. Aussitôt après cette expédition, dès octobre 1279, puis l'année suivante en 1280, Pierre III envoya de nouvelles ambassades à Tunis³⁸. Les hostilités ne furent ainsi à peu près constantes — sur mer — que de 1281 ou 1282 à 1285³⁹. Encore faut-il préciser que dès janvier-mars 1283 il y eut à nouveau des contacts amicaux puisque deux ambassades tunisiennes arrivèrent alors coup sur coup à la cour de Pierre III⁴⁰.

En juin 1285 la paix fut complètement rétablie entre les deux couronnes par la signature du traité de Panissar⁴¹. Ce traité reproduisit à peu près exactement toutes les clauses du traité de Valence de 1271. Mais cette fois il y eut bien autre chose: le souverain tunisien fut obligé d'admettre une double ingérence politique du Roi d'Aragon; d'une part tous les hommes d'armes chrétiens servant en Tunisie seraient groupés en une même Milice dont le chef — *l'alcaÿt* — serait nommé par le monarque catalan⁴²; d'autre part le Roi d'Aragon, en tant que Roi de Sicile, percevrait désormais le tribut annuel payé par le Couronne de Tunis aux maîtres de la Sicile⁴³. Le Hafside aliénait ainsi son indépendance sur deux points au profit de l'Aragonais.

Désormais le complexe problème des relations catalano-ifrikiennes avait toutes ses données politiques et économiques.

³⁷ Voir plus bas, pp. 26-27.

³⁸ En octobre 1279, ambassade de Roger de Lauria (MARTÍNEZ-FERRANDO, *Catálogo de los documentos del antiguo reino de Valencia*, t. II (Madrid 1934), pp. 159-160). En 1280, ambassade de Rodrigo Eximio de Luna Gouverneur du Royaume de Valence (MAS-LATRIE, *Supplément...*, p. 42; WIERUSZOWSKI, *Conjuraciones...* «Bol. Acad. Hist.», 107 (1935), 580). Voir plus bas, p. 28, n. 28.

³⁹ Il s'agit d'hostilités intermittentes — excepté au moment-même de l'expédition de Collo. L'expédition contre Djerba fut, elle, en principe une expédition privée de Roger de Lauria. Il n'en est pas moins certain qu'en septembre 1283 Pierre III se considérait en état d'hostilité avec le Roi de Tunis et conseillait à ses sujets commerçants d'en partir (BRUNSCHWIG, *La Berbérie...*, t. I, p. 92; CUBELLES, *Documentos diplomáticos aragoneses*; «Revue hispanique», 37 (1916), 225-226. En avril 1285, il y avait encore guerre de course entre les deux états (MAS-LATRIE, *Supplément*, 43).

⁴⁰ MAS-LATRIE, *Supplément*, pp. 42-43: En janvier 1283 c'est un propre fils du roi de Tunis qui est ambassadeur; mais est-ce le fils du prince qui règne alors effectivement?

⁴¹ Texte publié par CAPMANY, *Memorias sobre la marina, comercio y artes de Barcelona*, t. IV (Madrid 1792), pp. 9-14; et par MAS-LATRIE, *Traité*, pp. 286-290.

⁴² Des Chrétiens étaient au service du Roi de Tunis depuis le milieu du XIII^e siècle (BRUNSCHWIG, *La Berbérie*, t. I, pp. 440 sq.; DUFOURCQ, *Les activités*, pp. 64 sq.) Mais c'est Pierre III qui fit de cette Milice chrétienne un quasi-monopole de la Couronne d'Aragon. Dans *Les activités...* (p. 65, ligne 33) remplacer le mot *catalans* par le mot *chrétiens*.

⁴³ Voir plus loin, p. 22, la politique de Pierre III en ce qui concerne le tribut.

II. LA DYNASTIE HAFSIDE. — LES RÊVES DE CONVERSION. — LES AGENTS DE L'INFLUENCE CATALANE: CHEVALIERS DE LA MILICE, PRÊTRES ET CONSULS.

Pour suivre dans son détail l'histoire des relations catalano-afrikiyennes, il convient de bien éclaircir l'histoire dynastique hafside. La titulature des prince musulmans du Moyen-Âge est tellement compliquée, tellement riche en «surnoms en Allah»¹ et en vocables exprimant la fonction souveraine, que bien des erreurs ont été commises parfois au sujet de l'attribution de certains textes². Pour éviter de pareilles confusions à tous ceux qui étudie-

¹ Je suis, ici, BRUNSHVIG, *La Berbérie*, t. II, p. 14 et, en appendice, tableaux généalogiques.

² J'ai déjà indiqué dans *Les activités*, p. 78, n. 211 et dans *Les Espagnols et le Royaume de Tlemcen aux XIII^e et XIV^e siècles* (B R A B L, XXI, 1948, p. 15, n. 56 & 58; p. 16, n. 64; p. 65, n. 372; p. 97, n. 549; p. 106, n. 592) diverses erreurs comises au sujet de souverains nord-africains par Giménez Soler, Alarcón Santón et García de Linares, et Canellas. Je me permets de renvoyer à ces mises au point. Voici quelques autres précisions que je crois utiles de donner ici, bien qu'elles concernent surtout l'histoire du xiv^e siècle:

1.^o Dans GIMÉNEZ SOLER, *Documentos de Túnez* («Anuari Institut Estudis Catalans», 1909-1910, p. 233) il faut lire *Bougie* au lieu de *Tunis* dans le texte de la notice.

2.^o Dans WIERUSZOWSKI, *Conjuraciones...* («Bol. Acad. Hist.», 107 (1935), 580), le prince Abou-Zakariya dont il est question n'est autre que le Calife hafside Yahya Al-Watiq (de son vrai nom: Abou-Zakariya Yahya Al-Watiq).

3.^o Dans ALARCÓN SANTÓN ET GARCÍA DE LINARES, *Los documentos árabes diplomáticos de la Corona de Aragón* (Madrid 1940), p. 288, la lettre du 29-IX-1314 (que Brunschvig *La Berbérie*, t. I, p. 138, date, sans doute à tort, d'après Giménez Soler, du 30-VIII-1314 c'est à dire du 18 *jumada* I, au lieu du 18 *jumada* II) est attribuée à «Zakariya de Tunis»; elle est, en réalité, du roi de Bougie Abou-Bakr.

4.^o Id. p. 296, la lettre du 11-X-1313 est attribuée à tort au «Sultan de Tunis»; elle est de ce même Abou-Bakr qui n'est encore que roi de Bougie.

5.^o Dans A. MASÍÁ DE ROS, *La Corona de Aragón*, p. 57, Abou-Bakr est dit à tort fils d'Abou l'-Baqa-Halid; c'est son frère.

6.^o Id. pp. 170 et 403, un texte adressé à *Bugatan* fils de *Mirabenzach* est présenté comme destiné à Abou l'-Baqa-Halid; il l'est en réalité, a Buçacar fils de Mirabuçach, c'est à dire à Abou-Zakariya, le roi de Bougie, fils d'Abou-Ishaq (voir plus bas note 31, p. 45).

7.^o Id. pp. 176-178 & 181, les Catalans Puculluyt et Jove (appelé aussi *Chupin* et *Jupin*) sont présentés comme ayant été ambassadeurs du Roi de Tunis; ils ne le furent que du Roi de Bougie. Aussi tout ce qui est écrit à ce double propos, sur les relations *Tunis-Aragon*, doit-il être tenu pour inexact.

8.^o Dans *Les activités*, p. 77 (fin du premier paragraphe) il faut supprimer les mots «ou, si celui-ci était déjà mort, un de ses frères». Abou-Darba vit encore en 1320; c'est lui qui est l'auteur de la lettre que (id. p. 67) j'ai attribuée à tort à Abou-Bakr. Je précise aussi qu'il ne faut pas le confondre avec

ront des documents de cette époque, précisons quels furent les chefs successifs de la famille hafside³ au XIII^e siècle, et leurs noms exacts:

1^e. Le gouverneur d'Ifrikiya dont descendent tous les princes de la dynastie s'appelait très exactement: Abou-Mohammed-Abdalwahid, fils d'Abou-Hafs; il exerça sa charge de 1207 à sa mort en 1221.

2^e. Son fils Abou-Mohammed qui fut en fait le premier souverain hafside indépendant—lorsqu'il refusa en 1227 de reconnaître le Calife almohade Abou l-Ala Idris Al-Mamoun⁴—n'a jamais été considéré comme un souverain légitime par les descendants de son frère et successeur Abou-Zakariya; aussi est-il considéré non pas comme ayant été le roi Abou-Mohammed I^{er}, mais simplement le prince-gouverneur Abou-Mohammed-Abdallah-Abbou; c'est dès l'été 1228 que son frère lui succéda.

3^e. Celui-ci le grand souverain Abou-Zakariya (1228-1249) est

un de ses frères nommé Abdalwahid, confusion que j'ai faite dans *Les Espagnols*, p. 82, n. 472.

9.^o Dans *Les activités*, pp. 70-71, j'ai écrit 1309 au lieu de 1308, en parlant d'Abou-Bakr au lieu de parler de Halid. Bien entendu le nom d'Abou-Bakr reste valable pour ce que j'ai dit (ibid.) à propos des négociations de 1313-1314.

³ Le tableau généalogique sommaire que j'ai publié dans *Les activités*, p. 11, doit être rectifié:

1.^o Les noms et la numération des souverains doivent être précisés comme je le fais ici, d'après Brunschvig.

2.^o Les deux premiers points d'interrogation qui y figurent sont inutiles; par contre le troisième est justifié: Abou l'-Abbas (petit-fils d'Abou-Bakr) n'est fils ni d'Abou-Hafs ni d'aucun de ses frères qui ont régné, mais d'un autre frère encore, appelé Abou-Abdallah Mohamed.

3.^o Plusieurs dates sont à corriger:

—l'ancêtre de la dynastie le gouverneur Abou-Mohammed (dont le vrai nom est Abou-Mohammed Abdalwahid ben Abou-Hafs, et non Abou-Mohammed-Abou-Hafs) mourut en 1221 et non en 1222.

—c'est dès 1228, et non en 1229, qu'Abou-Zakariya succéda à son frère Abou-Mohammed.

—le roi de Bougie Abou-Zakariya mourut en 1301 et non en 1298; et c'est en cette année 1301 que lui succéda son fils Abou l'-Baqā-Halid.

—le grand Hafside Abou l'-Abbas mourut en 1394 et non en 1393.

Je profite de cette mise au point généalogique pour rappeler que j'ai déjà rectifié dans *Les Espagnols*, (p. 101, n. 568; voir pp. 104 & 112) une erreur que j'ai commise dans *Les activités* (p. 14, n. 7) à propos du prince-gouverneur de Bougie, Abou-Abdallah, cousin d'Abou l'-Abbas.

⁴ Voir dans *Les Espagnols*, p. 31, le tableau généalogique des derniers Almohades: Al-Mamoun est fils d'Al-Mançour (Un défaut dans l'impression du tableau pourrait le faire croire fils du Calife almohade Abd-Al-Wahid).

Il fut proclamé Calife à Séville dès septembre 1227 (BRUNSCMVIC, *La Berbérie*, t. I, p. 20; SÁNCHEZ ALBORNOZ, *La España musulmana*, t. II (Buenos-Aires, 1946), p. 317).

aussi appelé Yahya I^{er}. C'est en 1236 qu'il fit acte d'indépendance.

4^e. Son fils et successeur Al-Mostancir (1249-1277) fut le premier Hafside à se proclamer Calife — dès 1253. il fut reconnu comme tel par le chérif de La Mecque en 1258. Mais il n'est pas désigné que par son seul surnom d'Al-Mostancir; il l'est aussi par son vrai nom: Mohammed (Abou-Abdallah-Mohammed) et il est alors le Hafside Mohammed I^{er}.

5^e. Son fils et successeur Abou-Zakariya Yahya Al-Watiq est le Hafside Yahya II, son nom de Calife étant Al-Watiq (1277-1279).

6^e. Le successeur de ce prince fut son oncle paternel Abou-Ishaq (1279-1283), celui que Conrad Lancia aida à monter sur le trône; il s'appelait Ibrahim. On le désigne donc tantôt comme Abou-Ishaq I^{er}, tantôt comme Ibrahim I^{er}.

7^e. Un fils d'Abou-Ishaq Ibrahim I^{er}, Abou-Faris, prit le titre de Calife à Bougie en février ou mars 1283, quand son père y arriva fuyant devant l'usurpateur tunisois Ibn-Abou-Omara; son règne fut éphémère: l'usurpateur le battit et le tua dès juin 1283⁵.

8^e. Cet usurpateur de 1283-1284, Ibn-Abi-Omara se faisait appeler Al-Fadl, nom que l'on a parfois transcrit: Fodar.

9^e. A Tunis il eut comme successeur le Hafside Abou-Hafs Omar I^{er} (1284-1295), frère d'Al-Mostancir et d'Abou-Ishaq I^{er}.

10^e. Au même moment⁶, le trône de Bougie passa à un fils d'Abou-Ishaq I^{er} qui s'appelait Abou-Zakariya-Yahya (1284-1301); c'est donc le deuxième Hafside qui ait régné sous ces noms, le premier étant son grand-père, le grand Abou-Zakariya, appelé Yahya I^{er} (ou Abou-Zakariya I^{er}). Mais ce deuxième Abou-Zakariya ne fut que roi de Bougie.

11^e. Sur le trône de Tunis, Abou-Hafs I^{er} (appelé aussi Omar I^{er}) eut comme successeur son petit-neveu Abou-Abdallah Mohammed Abou-Absida (1295-1309), fils de Yahya II Al-Watiq; on le nomme tantôt Mohammed II, tantôt Abou-Absida.

12^e. Sur le trône de Bougie, le deuxième Abou-Zakariya (1284-1301) eut comme successeur son fils Abou l-Baqa Halid (ou Jalid) qui rétablit l'unité hafside en héritant en 1309 du royaume de Tunis. Il mourut en 1311.

⁵ Sur cet éphémère souverain hafside dont je n'ai pas parlé dans *Les activités*, voir BRUNSCHVIC, *La Berbérie*, t. I, pp. 85-86.

⁶ C'est donc en 1284-1285 que le royaume de Bougie se sépare du royaume de Tunis (BRUNSCHVIC, *La Berbérie*, t. I, pp. 102-103; DUFOURCQ, *Les activités*, pp. 11-12). C'est au erreur que cette scission a été datée de 1298 par A. MARIÁ DE ROS, *La Corona de Aragón*, p. 161-162.

Les luttes intestines qui mirent aux prises fort souvent divers princes hafsides ne pouvaient que favoriser et faciliter les intrigues étrangères. Pierre III participa dès 1279 à la guerre civile entre Yahya Al-Watiq et Abou-Ishaq; puis il encouragea une révolte de la région constantinoise contre Abou-Ishaq en 1281⁷; ce fut là la préface de son expédition à Collo; et dès ce temps les chevaliers catalans et aragonais qui servaient dans l'armée ifrikyenne jouèrent un rôle politique indéniable, favorisant parfois les visées de leur souverain en terre d'Afrique.

Au-delà des intérêts commerciaux et des calculs politiques, à la faveur même des guerres civiles ifrikiyennes, les Chrétiens espagnols en arrivèrent à concevoir de grands rêves religieux. Dans toutes les terres d'Islam, il y avait des captifs chrétiens à visiter et à délivrer; c'est à cet effet qu'avait été fondé dès l'extrême-fin du XIII^e siècle à Marseille l'ordre des Trinitaires. Très vite, des Dominicains et des Franciscains se dirigèrent aussi vers les pays musulmans. Et à Barcelone même fut fondé au début du XIII^e siècle l'ordre des Mercédaires⁸. Dès que le Consulat catalan à Tunis fonctionna, il y eut dans la capitale hafside une petite chapelle, à l'intérieur du *fondouk*, c'est-à-dire de l'ensemble des bâtiments réservés à la colonie aragonaise; un texte de 1261 atteste l'existence de cette chapelle⁹. Il y avait donc désormais, à demeure, au moins un prêtre chrétien dans le *fondouk* catalan. Or, les religieux qui vivaient en terre d'Afrique ou qui y faisaient des voyages, ne pouvaient pas limiter leur ministère au rachat des captifs et à la direction spirituelle de la petite colonie chrétienne formée par leurs compatriotes qui commerçaient à Tunis. Ils étaient inévitablement appelés à rêver de conversions.

Un grand mirage religieux apparut ainsi dès le XIII^e siècle: assistant à la conversion de Musulmans au Christianisme dans les Baléares et dans le royaume de Valence, les sujets du Roi d'Aragon étaient particulièrement exposés à se laisser séduire par ce mirage; aussi n'est-il pas étonnant que le Dominicain catalan Ramón Martí (1200-1286) soit l'un de ceux qui, à la veille de la Croisade de 1270, poussèrent particulièrement Saint-Louis à croire en la possibilité de conversion au christianisme du souverain tunisien — qui était pourtant alors le Calife Al-Mostancir¹⁰. Un autre

⁷ BRUNSCHVIG, *La Berbérie*, t. I, p. 81; DUFOURCO, *Les activités*, pp. 20, 22 et 33.

⁸ Voir BRUNSCHVIG, *La Berbérie*, t. I, pp. 455-469.

⁹ MIRET Y SANS, *Itinerari*, p. 313.

¹⁰ GARCÍA FIGUERAS, *Presencia de España en Bereberia central y oriental*,

Dominicain espagnol, le célèbre Saint-Raymond de Peñafort, semble lui aussi avoir songé au même moment à cette possibilité de conversion ¹¹.

Il ne faut pas croire que ces espérances n'étaient que d'in vraisemblables illusions: n'avait-on pas assisté à la conversion d'un fils du roi de Majorque ¹², à celle de l'ancien roi de Valence Zeit-Abuzeït et de sa famille? ¹³. Dans les familles princières nord-africaines, il y avait aussi des projets de conversion — en particulier celle d'un Hafside neveu d'Abou-Zakariya I^{er} — et même des conversions effectives: ce fut le cas, vers 1282, d'un tunisien, vraisemblablement fils d'Abou-Ishaq-Ibrahim I^{er} ¹⁴. En 1281, le gouverneur de Constantine songeait à devenir chrétien ¹⁵. Dans le peuple ifrikiyen, les missionnaires obtenaient pareillement quelques résultats encourageants; nous ne parlons pas des captifs convertis ¹⁶ — leur attitude s'expliquait surtout par leur désir d'améliorer leur condition; c'est d'authentiques abjurations de l'Is-lam, *en terre d'Afrique*, que l'on entrevoit: au début du XIII^e siècle, le Franciscain «*Electus*» aurait opéré des conversions secrètes dans une ville hafside côtière avant de mourir martyr de sa foi ¹⁷; au milieu du siècle, un Musulman aurait reçu le baptême dans la chapelle du fondouk génois de Bougie... ¹⁸. Le Pape Grégoire IX lui-même avait cru pouvoir en 1239 se féliciter des progrès que le Christianisme faisait au Maroc ¹⁹. Emportés par leur zèle apostolique, les missionnaires pouvaient espérer qu'il en serait de même en Ifrikiya; et les sujets du Roi d'Aragon étaient vraisemblablement les plus nombreux parmi ces prêtres qui s'aventuraient en Afrique: on sait qu'aux XIII^e et XIV^e siècles le «vicariat» francis-

Madrid 1913, p. 42. C'est le Raymond Martin dont parle Brunschvig, t. I, p. 462.

¹¹ GOLUBOVITCH, *Biblioteca bio-bibliografica della Terra Santa*, t. II (Quar-rachi-Florence 1913), p. 371.

¹² ZURITA, t. I, f. 132 b.

¹³ MARIÑEZ FERRANDO, *Catálogo*, t. I, pp. 313, 381, 458 & 468; HUICI, *Colección*, t. I, p. 393; ZURITA, t. I, f. 125 & f. 147; SOLDEVILA, *Pere el Gran*, t. I, pp. 15-16, n. 4.

¹⁴ MAS-LATRIE, *Traité*, p. 12; *Relations et commerce de l'Afrique septentrionale avec les nations chrétiennes au Moyen-Age* (Paris 1886), p. 225; BRUN-SCHVIG, *La Berbérie*, t. I, pp. 465-466 & 469, n. 2.

¹⁵ Id. pp. 468-469: on est à la veille de l'expédition de Collo.

¹⁶ Voir comme exemples de Musulmans convertis vivant dans le royaume d'Aragon, mes notes, 3 & 34.

¹⁷ *Acción de España en Africa*, t. I: *Iberos y Bereberes* (Madrid 1935), p. 204; BRUN-SCHVIG, t. I, p. 459.

¹⁸ Id. p. 465, n. 2.

¹⁹ MAS-LATRIE, *Relations...*, p. 226.

cain de Tunis dépendait de la province franciscaine d'Aragon²⁰.

Rêves politiques, chimères religieuses progressaient parallèlement. C'est dès la fin du XIII^e siècle que Ramón Llull entreprit son grand effort d'évangélisation et fit son premier séjour en terre hafside²¹. Certes, les conversions espérées s'avèrent n'être que des mirages, mais les religieux catalans qui firent des séjours en Tunisie furent, tout comme les chevaliers de la Milice et les marchands groupés autour du Consul, d'indiscutables agents — au moins indirects — de l'influence aragonaise. En 1278, deux Franciscains, Arnau de Furno et Bernat de Sala, furent parmi les signataires du traité de renouvellement — pour la couronne de Majorque — de l'accord tuniso-catalan de 1271²². Dès cette époque l'influence des prêtres qui se trouvaient auprès du Consul catalan et du chef de la Milice fut un élément discret mais efficace de l'action catalane en terre ifrikiyenne; leur rôle devait se manifester en plein jour au XIV^e siècle²³.

Il n'en reste pas moins certain que les vrais agents de l'influence catalano-aragonaise étaient les Consuls et, à un moindre degré, les chevaliers de la Milice. Il peut être utile de dresser la liste de ceux que nous connaissons car ces noms sont des points de repère pour mieux étudier certains aspects des activités catalanes. Malheureusement, il y a bien des lacunes dans notre documentation et nous devons nous contenter de renseignements fragmentaires. Voici d'abord une liste des Consuls des Catalans — c'était là leur titre — qui furent en fonctions à Tunis:

Ramón Arnald et Felip de Denia, nommés le 23 juillet 1258, confirmés dans leur charge en septembre 1259, puis nommés à nouveau (c'est à dire maintenus semble-t-il) en mai 1261 pour deux ans²⁴.

²⁰ ATANASIO LÓPEZ, *Obispos en el Africa septentrional desde el siglo XIII* (Tánger 1941), p. 61. (D'autre part en 1256 des Dominicains espagnols partirent pour la Tunisie: *ibid.*).

²¹ En 1292. Voir GOLUBOVICH, *Biblioteca*, t. I, pp. 361-392; BRUNSCVIG, *La Berbérie*, t. I, pp. 462-464; DUFOURCQ, *Les activités...*, B R A B L, XIX, pp. 73-75.

²² A. LÓPEZ, *Obispos...*, p. 61 (Mais l'auteur commet une confusion entre Jacques le Conquérant et son fils Jacques de Majorque: le traité de 1278 est un traité entre Tunis et la Couronne de Majorque. Jacques le Conquérant est mort en 1276). Voir MAS-LATRIE, *Traités*, p. 128.

²³ Lors de la rivalité entre la famille d'Al-Lihyani et la branche hafside légitime. Voir par exemple BRUNSCVIG, *La Berbérie*, t. I, pp. 466-468; DUFOURCQ, *Les activités*, p. 77; MASÍÁ DE ROS, *La Corona de Aragón*, p. 237.

²⁴ MAS-LATRIE, *Supplément...*, pp. 33-34 & 37-38; MARTÍNEZ FERRANDO, *Catálogo*, t. I, p. 46. (La désignation de 1258 est précédée de l'annulation de la

Ramón Arnald (ou Arnau) et son neveu Bartomeu de Tolosa, nommés pour un an en juillet 1264.

Berenguer de Reguers, nommé pour cinq ans en décembre 1266.

Lorens Otón et Pere Pascual ou Pascasi, nommés pour cinq ans en septembre 1267 et confirmés dans leur charge en avril 1270 ²⁵.

Felip de Denia et Bartomeu de Porta, nommés pour deux ans en juin 1272.

P. Sabet (ou: P. de Roquet), en fonctions vers 1272.

Ramón Ricart, en fonctions en novembre 1272.

Felip de Denia et Ramón Ricart, nommés pour quatre ans en mai 1275 ²⁶.

Un Consul X... qui aurait été nommé en 1281 ²⁷.

F. Mayol, nommé en octobre 1285, sinon Consul, du moins administrateur des *fondouk* des Catalans et des Siciliens, à Tunis ²⁸.

Pere Cabrit, en fonctions en 1287 ²⁹.

Guillem Fabe (ou Fava ou Faba), nommé en mai 1291, en fonctions vers 1302 et en 1305 ³⁰.

Ramón de Arnau et Guillem de San-Feliu, nommés en mai 1294 ³¹.

Voici d'autre part, bien qu'il ne s'agisse pas de la Tunisie au sens actuel, la liste des Consuls des Catalans que l'on peut établir, pour Bougie:

Guillem de Tolosa, en 1259 et jusqu'en août 1260 ³².

Berenguer Gerard, de Vilafranca, nommé pour quatre ans le 30 août 1260 ³³.

désignation antérieure comme consuls de Berenguer et Guillem de Periliata; ceux-ci l'avaient-ils été effectivement?)

²⁵ Sur ces consuls entre 1261 et 1270, MIRET Y SANS, *Itinerari*, pp. 356, 392 et 403; BRUNSCHVIG, *La Berbérie*, t. I, p. 44, n. 5 & p. 51.

²⁶ Sur ces consuls à partir de 1272, MIRET Y SANS, *Itinerari*, pp. 473 & 499; GAZULLA, *Jaime I*, pp. 42-43; MAS-LATRIE, *Supplément*, pp. 35 & 39-40; BRUNSCHVIG, *La Berbérie*, t. I, p. 64. Le Consul Ramón Ricart fut aussi chargé de missions diplomatiques, peut-être en 1272, sûrement en 1274 (Voir plus haut n. 32, p. 9).

²⁷ CAPMANY, *Memorias*, t. I, p. 81; MASÍÁ DE ROS, *La Corona de Aragón*, p. 60.

²⁸ MAS-LATRIE, *Supplément*, p. 43; BRUNSCHVIG, *La Berbérie*, t. I, p. 95.

²⁹ MAS-LATRIE, *Traité*s, pp. 127-128.

³⁰ MAS-LATRIE, *Supplément*, p. 44; BRUNSCHVIG, *La Berbérie*, t. I, p. 107, n. 6; MASÍÁ DE ROS, pp. 165-166; 252; 396 & 398; «Anuari Estudis Catalans» (1907), p. 204. Il s'agit vraisemblablement toujours du même personnage: il est originaire de Perpignan.

³¹ MAS-LATRIE, *Supplément*, p. 44; BRUNSCHVIG, *La Berbérie*, t. I, p. 107, n. 6.

³² MAS-LATRIE, *Supplément*, p. 35; MIRET Y SANS, *Itinerari*, p. 287; BRUNSCHVIG, t. I, p. 44, n. 5.

³³ MAS-LATRIE, *Supplément*, p. 35; BRUNSCHVIG, t. I, p. 51.

Berenguer de Reguers, en fonctions en avril 1268 et en avril 1274 ³⁴.

Armingol Andrés, nommé pour cinq ans en août 1273 ³⁵.

Un consul X... nommé en 1281 ³⁶.

Bartomeu Deu, en fonctions en avril 1300 ³⁷.

D'autre part, en septembre 1283 Bonanat Oliver fut proposé à Pierre III pour le poste de Consul à Bougie, mais le roi se refusa à faire cette nomination, car il était alors pratiquement en guerre avec la monarchie hafside ³⁸.

Le Consul des Catalans, tant à Tunis qu'à Bougie, exerçait sa juridiction sur tous les marchands de sa nationalité, aussi bien sur les sujets de la couronne de Majorque que sur ceux de la Couronne d'Aragon ³⁹. Il était le chef légal de la colonie qui vivait autour de lui. On sait qu'en ce temps c'est la ville de Barcelone qui, en règle générale nommait les Consuls dans les pays d'outre-mer. Le Roi d'Aragon lui avait concédé ce droit ⁴⁰. Quant aux autres villes de la confédération catalano-aragonaise, elles reconnaissaient sans discussion, comme leurs, les consuls nommés par Barcelone. A vrai dire, pour ce qui est de l'Ifrikiya, nous ne suivons pas l'action municipale barcelonaise dans ces nominations et nous ne savons pas s'il y eut alors pour l'Afrique, comme plus tard pour ailleurs ⁴¹, des conflits entre Barcelone et la couronne, à ce sujet. Mais il est certain que même si la règle générale de

³⁴ MIRET Y SANS, *Itinerari*, pp. 410 & 498-499; BRUNSCHVIG, *La Berbérie*, t. I, pp. 51 & 64.

³⁵ MAS-LATRIE, *Supplément*, pp. 39 & 90; BRUNSCHVIG, *La Berbérie*, t. I, p. 64.

³⁶ Mêmes références que pour ma note 27, p. 18.

³⁷ Archives de la Couronne d'Aragon, *Reg.* 115, f. 390 b. Il y a donc lieu de compléter MASÍÁ DE ROS, *La Corona*, p. 252 qui cite Bernat de Soler (nommé en 1302), comme *premier Consul des Catalans à Bougie*.

³⁸ CUBELLES, *Documentos*, «Revue hispanique» (1916), pp. 225-226. Voir plus haut n. 39, p. 11. Bien qu'il s'agisse du xiv^e siècle que je n'aborde pas ici, je tiens à relever à propos des Consuls à Bougie la grave confusion qui m'a échappée dans *Les activités...*, p. 45, entre Benito Blancas, Consul du royaume de Majorque, et Bernat Benecasa (ou Benecasa) Consul du royaume d'Aragon. Le rôle respectif de ces deux consuls est indiqué avec exactitude dans BRUNSCHVIG, *La Berbérie*, t. I, pp. 122, 134 & 138. De nombreux détails sur Benecasa se trouvent dans MASÍÁ DE ROS, *La Corona*, pp. 183, 184, 186, 253, 426 & 434.

³⁹ Cela ressort très nettement en particulier d'une lettre de Jacques II d'Aragon à Jacques de Majorque qui tentait de nommer un consul des Majorquins à Bougie (Avril 1300, *Arch. Cour. Arag. Reg.* 115, f. 390 b).

⁴⁰ Ce privilège fut concédé à Barcelone par Jacques le Conquérant en 1266: CAPMANY, *Memorias*, I, 2, pp. 190-192; II, pp. 33-34 et 366; MASÍÁ DE ROS, *La Corona de Aragón*, p. 251.

⁴¹ Par exemple en 1351-1352 à propos d'un Consulat en Italie: CAPMANY, *Memorias*, II, pp. 127-128.

nomination par Barcelone était respectée, l'accession à cette charge résultait d'un marché: de très nombreux textes démontrent que la charge de consul était affermée. Dans la complexité du processus suivi, nous croyons donc pouvoir entrevoir que c'est au nom du Roi que Barcelone nommait le Consul et que c'est au Roi que celui-ci achetait sa charge ⁴².

Le Consul des Catalans n'avait pas seulement un rôle important; il avait aussi, vraisemblablement, une vie aisée; matériellement, sa charge était une «bonne situation» ⁴³; on sait, sinon pour le XIII^e siècle, du moins pour le XIV^e, qu'il percevait chaque mois une petite somme sur les revenus de la Douane hafside: 50 besants d'argent à Tunis, 20 à Bougie ⁴⁴. Cette rétribution officielle n'était d'ailleurs pas un monopole des Consuls catalans et n'était que peu de chose par rapport aux autres revenus qu'encaissaient tous les consuls: un prélèvement sur les recettes du *fondouk* des marchands de leur nationalité ⁴⁵.

Le rôle des Consuls était essentiellement économique ⁴⁶. Celui des chevaliers de la Milice était militaire et prenait parfois une teinte politique ⁴⁷. Malheureusement, on connaît beaucoup moins bien les chefs de la Milice que les Consuls. Voici les seuls renseignements précis que l'on peut grouper:

Le premier capitaine qui fut envoyé d'Aragon pour commander une Milice composée de sujets de Jacques le Conquérant fut Guillén de Moncada qui arriva en Ifrikiya dès 1257-1258 avec 70

⁴² BRUNSCVIG, *La Berbérie*, t. I, pp. 64 & 439. Voici quelques données numériques: en 1261, Jacques I.^{er} vend la charge de Consul à Tunis, pour deux ans (et en même temps tous services, charges et bâtiments dépendant du Consulat) pour 5.000 besants d'argent (MAS-LATRIE, *Supplément*, pp. 36-38). En 1291, le Consul des Catalans à Tunis contracte l'obligation de remettre chaque année au Roi d'Aragon, pour la Saint-Michel, 400 doubles d'or fin (MASIÁ DE ROS, p. 252). A Bougie, le Consulat et les fondouks des Catalans furent achetés au Roi d'Aragon au prix de 1.200 besants d'argent pour 4 ans en 1260, au prix de 1.300 sous *reals* de Valence par an en 1273 (MAS-LATRIE, *Supplément*, pp. 35, 39 & 90). Voir aussi GAZULLA, *Jaime I...*, pp. 32 & 40-41.

⁴³ BRUNSCVIG, *La Berbérie*, I, p. 438 (Aucune donnée numérique).

⁴⁴ *Les activités*, pp. 43 & 45. Il y a lieu de rectifier sur ce point ce qui se lit dans MASIÁ DE ROS, *La Corona de Aragón*, pp. 191 & 252 (Voir, id., p. 439, le texte très explicite du traité de 1323).

⁴⁵ BRUNSCVIG, *La Berbérie*, t. I, p. 438. C'est à tort que j'ai envisagé dans *Les activités*, (p. 51, n. 106) l'hypothèse de besants d'or. Sur les monnaies hafsidés, voir plus bas p. 24.

⁴⁶ Sur l'organisation et le fonctionnement général des consulats catalans en terre hafside, on peut se reporter soit à BRUNSCVIG, *La Berbérie*, t. I, pp. 431-440; soit à DUFOURCQ, *Les activités*, pp. 42-50; soit à MASIÁ DE ROS, *La Corona de Aragón*, pp. 250-259.

⁴⁷ Voir plus haut, p. 11, et les références de ma note 42.

chevaliers aragonais ou catalans et qui y avait peut être déjà servi auparavant⁴⁸.

Ensuite, nous avons une grande lacune dans notre documentation. C'est à tort que l'on a dit que Guillem Galcerán — l'un des plus fameux chevaliers catalans de ce temps — fut envoyé en 1272 à Tunis pour prendre le commandement de la Milice⁴⁹. À vrai dire, on ne peut citer aucun nom avant celui de Berenguer de Cardona, chevalier qui fut nommé par Jacques II en octobre 1299 *alcayt* de la Milice de Tunis⁵⁰.

⁴⁸ BRUNSCHVIC, *La Berbérie...*, t. I, p. 441. Quand Moncada arriva à Tunis en 1257 l'*alcayt* général de la Milice chrétienne était un certain Boabdil qui était peut-être un musulman (GAZULLA, *Jaime I*, pp. 29-31). C'est à tort que Capmany (*Memorias*, t. III, pp. 205-206), et MASIÁ DE ROS (*La Corona de Aragón*, p. 61), ne font arriver Moncada à Tunis qu'en 1281 — à la suite des victoires de Conrad Lancia — et lui attribuent la charge de «Gouverneur de Tunis». D'autre part il ne faut pas confondre ce Guillem de Moncada avec Guillem-Ramón de Moncada qui joua un rôle assez important à Tunis au début du xiv^e siècle et qui fut l'ami d'une part du roi Frédéric de Sicile, d'autre part du souverain tunisois Al-Lihyani.

⁴⁹ BRUNSCHVIC, *La Berbérie*, t. I, p. 444, commet cette erreur à cause d'une erreur de MAS-LATRIE, *Supplément*, p. 62. Il s'agit d'un texte de janvier 1272 que j'ai retrouvé aux *Archives de la Couronne d'Aragon* (Reg. 14, f. 141). Il faut lire *Tlemcen* là où Mas-Latrie a lu *Tunis*. Par un curieux hasard, la notice qui précède le document de Mas-Latrie dit bien: *Tlemcen*; mais Brunschvic a cru que c'était dans la notice qu'il y avait une erreur. D'autre part Mas-Latrie date à tort de 1322, en suggérant, il est vrai, qu'il s'agit sans doute de 1272. Brunschvic a raison d'avoir retenu cette date de 1272. C'est la date exacte. Par contre Ramos Loscertales dans *Un documento inédito...* (t. LXV du «Boletín Real Academia Historia, 1914, p. 313) a commis la double erreur: il parle de cette nomination comme d'une nomination à Tunis et la date de 1322.

⁵⁰ La nomination de Cardona fut précédée d'une courte bataille diplomatique dont j'ai dit un mot dans *Les activités*, p. 66. MASIÁ DE ROS (*La Corona de Aragón...*, p. 162), ignore que Cardona a été effectivement nommé chef de la Milice par Jacques II, nomination publiée par MAS-LATRIE, (*Supplément*, p. 46), et datée du 26 octobre 1299. Selon des textes inédits cités par MASIÁ DE ROS (*ibid.*) Cardona aurait rejoint Tunis dès janvier-février 1300. Selon BRUNSCHVIC (*La Berbérie*, t. I, pp. 118 & 444), qui s'appuie sur un texte d'avril 1301 publiée par MAS-LATRIE (*Supplément*, pp. 47-48), ce fut seulement en ce mois d'avril 1301. Toute cette nomination de Cardona reste obscure: A. MASIÁ DE ROS (*ibid.*) parle sans la publier d'une lettre du 25 octobre 1299 par laquelle Jacques II demande à Abou-Hafs d'autoriser Cardona à faire un voyage en Catalogne (?) Quant à ALEMANY, *Milicias cristianas al servicio de los sultanes musulmanes*, pp. 133-169 de *Homenaje a F. Codera* (Saragosse 1904), il interprète le texte d'avril 1301 comme la preuve que Cardona ne rejoignit pas Tunis. Ce texte semble, d'autre part, ne pas être connu par A. MASIÁ DE ROS. En essayant de reconstituer la carrière de Cardona au cours des années 1299-1301, je n'ai trouvé de renseignements sur sa présence en Espagne qu'au cours des années postérieures: de juin 1302 à février 1304 il fut constamment dans l'entourage de Jacques II, tantôt à Barcelone à Gérone, à Lérida, tantôt en Aragon tantôt à Valence; il était alors «portiers» du Roi. En décembre 1303 il s'occupa du règlement de la solde des cavaliers marocains qui servaient dans l'armée de

L'*alcayt* de la Milice était un important personnage à solde mensuelle fort élevée: elle était de l'ordre de grandeur de 1.000 ou peut-être même 2.000 besants d'argent⁵¹; tandis que celle des chevaliers servant sous ses ordres était de 75 besants d'argent environ avec parfois un supplément de 12 dinars d'or.⁵²

Princes hafside, religieux, consuls et chevaliers aragonais, voilà donc quels sont les principaux personnages dont le rôle fut déterminant à côté de celui des souverains catalans eux-mêmes, dans l'histoire des relations de l'Ifrikiya et de la Couronne d'Aragon.

Décevantes sur le plan religieux, irrégulières, parfois sanglantes, souvent méfiantes sur le plan politique, ces relations ne furent guère suivies et efficaces que sur le plan économique. Mais par un contre-coup curieux qui symbolise fort bien la nature même de l'impérialisme catalan médiéval, l'aspect proprement économique de ces relations tuniso-aragonaises prit une nuance politique du fait que les Rois d'Aragon s'obstinèrent à vouloir toucher un tribut tunisien. L'histoire de ce tribut doit être étudiée dans le détail: elle est la note la plus caractéristique de l'histoire des relations tuniso-catalanes; elle nous permettra d'en tracer l'évolution exacte.

III) LE TRIBUT TUNISIEN SOUS PIERRE LE GRAND. — SES ORIGINES. LES MONNAIES HAFSIDES

En raison même du commerce que leurs sujets faisaient avec l'Ifrikiya, les souverains catalans du XIII^e et du XIV^e siècles, de Pierre III à Pierre IV, considérèrent toujours que le plus tentant des objectifs qu'ils pouvaient espérer atteindre à Tunis était l'encaissement d'un tribut, ce tribut représentant pour eux d'une part un profit matériel effectif, d'autre part une sorte de preuve de l'infériorité de la Monarchie hafside vis-à-vis de la Couronne d'Aragon: une ombre politique s'esquissait ainsi à côté de la sonore réalité financière; un contrôle sur le trésor ifrikiyen devenait

Jacques II (GONZÁLEZ-HURTEBISBE, *Libros de tesorería de la Casa Real de Aragón*, t. I (Barcelone 1911), pp. 8, 76, 96, 116, 164, 239, 358 & 388).

⁵¹ J'établis ce chiffre d'une manière approximative: les textes parlent en général d'une solde quotidienne de 100 besants dont une partie devait être reversée au Roi d'Aragon. Voir plus bas pp. 32 et 36.

⁵² D'une part 12 dinars d'or par mois, d'autre part 3 besants par jour — dont 1/6^e pour le Roi d'Aragon. Voir plus bas, pp. 32 et 36.

aussi possible et pouvait lui-même favoriser le développement de la puissance des Catalans.

On sait que le roi de Tunis était effectivement habitué depuis longtemps à payer un tribut annuel; il le payait au roi de Sicile, peut-être depuis l'époque normande, au moins depuis Frédéric II. Les historiens ont coutume de souligner que le paiement de ce tribut n'était pas un signe de vasselage ni un acte humiliant: il s'agissait simplement pour les Tunisiens d'assurer leur liberté d'approvisionnement en Sicile, leur liberté de navigation et de trafic, en se mettant à l'abri des corsaires de la grande île italienne¹. N'empêche que la façon brutale dont le roi de Sicile Charles d'Anjou réclama et rétablit ce tribut tunisien à la suite de la Croisade de Saint-Louis, lui donna un caractère vexatoire, en admettant qu'il ne l'eût pas eu auparavant. Il est difficile de nier que ce paiement d'une somme annuelle était pour le roi de Tunis une preuve d'infériorité: le Hafside était obligé d'*acheter la paix*, d'acheter la possibilité de commercer et de naviguer sans encombres.

A quel prix? Par le traité qui fut conclu entre le Hafside et les Croisés en novembre 1270, il fut décidé d'une part que le roi de Sicile Charles d'Anjou percevrait pour chacune des cinq années précédentes ce que le royaume du Tunis payait, antérieurement, à Frédéric II; et d'autre part que ce tribut annuel serait désormais le double de ce qu'il avait été jusqu'alors². Mais il ne fut fait aucune mention de la somme exacte à laquelle s'élevait ce tribut³.

¹ BRUNSCHVIG, *La Berbérie*, t. I, p. 36.

² Article 20 de l'édition donnée par MAS-LATRIE (*Traités*, pp. 93-96). C'est seulement le montant de l'indemnité de guerre qui est indiqué avec exactitude dans ce traité (ibid. art. 12, p. 95): 210.000 onces d'or, chacune de ces onces équivalant à 50 pièces d'argent de la monnaie des croisés.

³ Un document angevin de MAS-LATRIE (*Traités*, p. 156), donne un chiffre en onces siciliennes qui représenterait le montant du tribut avant 1270. Mais d'après BRUNSCHVIG (*La Berbérie*, t. I, p. 55, n. 1), ce texte est erroné. Un texte de 1273 atteste d'autre part que ce tribut annuel était de 33.333 besants d'argent 1/3 (BRUNSCHVIG, *La Berbérie*, t. I, p. 67 avec les notes 2 & 3). On suppose que cette somme qui ne peut guère être une somme double était celle du tribut d'avant 1270; Charles d'Anjou aurait donc pratiquement renoncé à recevoir un tribut double. En tout état de cause c'est par erreur qu'Halphen (*L'Essor de l'Europe*, édit. de 1940, Paris, p. 519) chiffre à 24.000 onces d'or le tribut annuel à partir de 1270, et à 12.000 onces le tribut annuel avant 1270 (ibid. p. 518). Peut-être Halphen a-t-il commis cette erreur à cause du document erroné de MAS-LATRIE (*Traités*, p. 156; voir plus haut) ou à cause d'autres erreurs qui ont échappé à la plume de Mas-Latrie (voir n. 5, p. 24). J'ai eu le tort dans *Les activités*, p. 15, n. 10 & p. 32) de suivre Halphen: tout ce que j'ai écrit à propos de ces 12.000 ou 24.000 onces d'or et de leur équivalence en numéraire est donc inexact.

Quand Pierre III devint les maître de la Sicile par son expédition victorieuse de 1282, il réclama bien entendu le tribut tunisien; et c'est ce tribut qu'il obtint très explicitement, en tant que Roi de Sicile, par le traité de Panissar de juin 1285. Il y est indiqué d'une façon précise que ce tribut annuel payable à la Couronne de Sicile était de 33.333 besants $1/3$; de plus le roi de Tunis s'y engageait à payer trois années arriérées de tribut, soit 100.000 besants ⁴.

Il s'agissait de besants d'argent ⁵. Le besant ifrikiyen était une monnaie fictive, monnaie de compte: besant d'argent, appelé aussi parfois dinar d'argent ou «denier»; sa valeur était représentée par dix pièces d'argent dont chacune pesait environ 1 gramme 50; cette pièce d'argent était appelée: dirhem, dirham, millares ou millaresus ⁶. En plus de cette monnaie d'argent, l'Ifrikiya avait une monnaie d'or; «ces deux monnaies d'or et d'argent étaient indépendantes l'une de l'autre, sans rapport légal; chacune d'elles avait un pouvoir libérateur complet lorsqu'elle figurait dans l'acte générateur de l'obligation» ⁷. En pratique cependant il arrivait que l'on payât en argent ce qui devait être payé en or, et vice-versa ⁸. On doit donc bien s'arrêter aussi à la monnaie d'or hafside: c'était une monnaie réelle, la pièce d'or appelée dinar, double, doublon, dupla ou dobla; elle pesait 4 grammes 72; ce poids correspondait à une unité de poids ifrikiyenne: le mitqal; l'unité supérieur de poids était l'once (de 31 grammes 4); 1.000 onces d'or étaient donc représentées par 6.666 dinars $2/3$. D'autre part le dinar avait trois sous-multiples: le demi, le quart et le huitième de dinar ⁹.

⁴ Articles 34 & 41 de l'édition MAS-LATRIE (*Traités*, pp. 236-230). Contrairement à ce que j'ai écrit dans *Les activités* (p. 32), l'historien Bofarull a bien reconnu que ce tribut de 33.333 besants $1/3$ était le tribut payable à la Couronne de Sicile; c'est dans une note secondaire qu'il parle de «l'autre tribut» payable à la Couronne d'Aragon. Voir plus bas pp. 27-28.

⁵ Par deux fois, Mas-Latrie en commentant les textes qu'il a publiés a eu le tort d'écrire *besants d'or* (*Traités*, p. 53 de l'Introduction; *Relations*, p. 97). Cette erreur a été reproduite bien des fois, en particulier par MERCIER, *Histoire de l'Afrique septentrionale*, t. II (Paris 1888), p. 233; dans *Acción de España en Africa*, t. I (Madrid 1935), p. 222; par moi dans *Les activités*, p. 15, n. 10 & p. 80, et dans *Les Espagnols*, p. 47. Par contre dans *Relations*, p. 252, Mas-Latrie écrit bien: *besants d'argent*.

⁶ BRUNSCHWIG, *La Berbérie*, t. II, p. 74.

⁷ Ibid.

⁸ Voir BRUNSCHWIG, *La Berbérie*, t. I, p. 67; et ici mes pp. 48 et 49.

⁹ BRUNSCHWIG, t. II, pp. 74 & 249. Il fallait 6 dinars $2/3$ pour avoir une once d'or; et 20 ou 21 dirahms d'argent pour avoir une once d'argent.

Les données numériques ne sont pas le seul point délicat de la question du tribut tunisien. La complexité historique est plus difficile encore à élucider :

Au temps où régnait le premier Calife hafside, Al-Mostancir, un de ses frères, le futur roi de Tunis Abou-Ishaq se révolta contre lui; c'était en 1253¹⁰. Des textes musulmans nous apprennent que ce rebelle fut vaincu et qu'il alla se réfugier à Tlemcen puis à Grenade¹¹; nous savons même que le Calife Al-Mostancir envoya alors, à plusieurs reprises, des cadeaux au souverain nasride pour s'en concilier les bonnes grâces et pour le détourner de donner un appui politique à Abou-Ishaq¹². Or de son côté, le chroniqueur catalan Muntaner est formel: Abou-Ishaq aurait aussi vécu à la Cour d'Aragon et le Calife Al-Mostancir aurait envoyé chaque année des cadeaux au souverain catalan¹³. Certes, le récit de Muntaner est suspect: il connaît mal cette histoire relativement vieille pour lui¹⁴; il a tendance à exagérer la puissance des Catalans et parle à diverses reprises, sans fondement, de tributs que le Roi d'Aragon aurait alors reçus des rois de Tunis, de Tlemcen et de Grenade¹⁵. Néanmoins, il n'y a pas de raison pour ne pas croire au séjour plus ou moins long d'Abou-Ishaq à la Cour d'Aragon; et il est tout à fait normal que le Calife hafside ait fait à cette occasion des cadeaux intéressés au souverain catalan tout comme il en fit au sultan de Grenade¹⁶.

¹⁰ BRUNSCHVIG, t. I, p. 41. Voir plus haut p. 14.

¹¹ BRUNSCHVIG, t. I, p. 41 & 73.

¹² Id. p. 48.

¹³ MUNTANER, *Crònica*, chap. 30 (p. 70 de l'édition. *Barcino*, vol. I, Barcelone 1927). Par cadeaux (*joyes ou joies*) on peut entendre, me semble-t-il, cadeaux en numéraire; c'est ce qui ressort selon moi de divers textes publiés par A. MASÍÀ DE ROS, *La Corona de Aragón*, pp. 389-390, 414-415 & 488-489).

¹⁴ Il croit par exemple que le successeur d'Al-Mostancir est un de ses frères: «Miraboaps» (chap. 30 de sa chronique), personnage qu'il distingue bien de l'autre frère «Mirabussac» (l'émir Abou-Ishaq). Certes Al-Mostancir avait parmi ses frères l'emir Abou-Hafs mais celui-ci ne monta sur le trône que bien plus tard.

¹⁵ Il écrit par exemple (chap. 19; p. 53 de l'édition. COROLEU, Barcelone 1886): *Le senyor rey Darago deu tostemps haver trahut del rey de Granada e del rey de Trimise e del rey de Tunis*. Muntaner est un écrivain «impérialiste» (voir F. ELÍAS DE TEJADA, *Las doctrinas políticas en la Cataluña medieval*, Barcelone 1950, pp. 56 & 60-63). Remarquons qu'il n'est nullement question de tribut dans le traité tuniso-catalan de 1271.

¹⁶ Brunschvig passe sous silence cet éventuel séjour d'Abou-Ishaq dans le royaume d'Aragon et les cadeaux qu'aurait alors envoyés Al-Mostancir. MASLATRIE (*Relations*, p. 259) admet au contraire qu'Abou-Ishaq fut réfugié à la cour aragonaise. De leur côté, CARTELLIERI (*Peter von Aragón und die sizilianische Vesper*, Heidelberg 1904, pp. 80-81) et H. WIERUSZOWSKI (*Conjuraciones...*

Il y a déformation et exagération quand Muntaner présente ces cadeaux comme un véritable «tribut annuel»¹⁷, mais rien n'empêche de croire que Pierre III se montra aussi *impérialiste* dans ses actes que le chroniqueur dans ses écrits: ces «cadeaux» que son père avait peut-être reçus annuellement lui parurent devoir être continués. Or, le successeur d'Al-Mostancir, Al-Watiq — monté sur le trône ifrikiyen en 1277 —, ne s'empressait pas de le faire. Le récit de Muntaner et les textes conservés dans les Archives se complètent et se recourent parfaitement: Pierre II envoya Lancia en ambassade à Tunis pour réclamer des «cadeaux»¹⁸, en 1278 sans doute, au moment où il le nommait amiral¹⁹. Cette ambassade n'ayant pas eu de résultat, Pierre s'entendit avec Abou-Ishaq, qui, avec l'aide des Tlemceniens, décidait de reconquérir son royaume. Ce que nous savons de la carrière de Conrad Lancia²⁰

«Bol. Acad. Historia» 106 (1935) 580 & n. 3), admettent qu'à cette occasion le Calife de Tunis fit des versements au Roi d'Aragon. J'émetts ici sous toutes réserves l'hypothèse que les 3.150 onces d'or rapportées en 1264 à Jacques 1.^{er} par l'ambassadeur García Ortiz de Agora qui revenait d'une mission remplie à Tunis et en Sicile représentaient au moins partiellement un versement fait par Al-Mostancir (Texte publié par MAS-LATRIE, *Supplément...*, p. 35; voir plus haut ma note 8, p. 8.

¹⁷ MUNTANER dans son chap 30 parle formellement de tribut; chaque année Al-Mostancir aurait envoyé à Jacques le Conquérant «son treüt e moltes joies». Dans l'édition COROLEU, p. 71, il est imprimé à tort: *lo trahut de la casa de Trimise*; il faut remplacer *Trimise* par *Tunis* (Voir la page 70 du vol. I de l'édit. *Collecció Popular Barcino*). SOLDEVILA (*Història de Catalunya*, t. I, p. 265) suit cette interprétation de Muntaner; il écrit: «Les relations avec les sultans de Tunis commencées par Jacques 1.^{er} et caractérisées surtout par le paiement d'un tribut au souverain de la Catalogne furent soigneusement cultivées par le roi Pierre».

¹⁸ MUNTANER, chap. 30. L'ambassade n'est pas datée exactement; elle peut être de 1277 ou plutôt du printemps 1278 (Voir n. 36, p. 10; et n. 20, 26. Selon le chroniqueur c'est le tribut (et non de simples «cadeaux») que Lancia allait chercher... En 1277 Pierre acheva de réprimer la révolte des Maures Valencienes; il est vraisemblable qu'il ne regarda donc vers l'Afrique en cette année 1277 que pour empêcher les Marocains et éventuellement les Tlemceniens d'aider les insurgés: c'est à cet effet qu'il avait nommé Pere de Queralt amiral de ses galères et l'avait chargé de croiser au long des côtes valenciennes et peut-être jusque dans le détroit de Gibraltar (ZURITA, t. I, f. 230).

¹⁹ C'est en avril 1278 que Pierre III nomma Conrad Lancia amiral (MARTÍNEZ FERRANDO, *Catálogo*, t. II, p. 90).

²⁰ D'après MARTÍNEZ FERRANDO (*Catálogo*, t. II, pp. 103 & 105), Lancia semble à Barcelone en septembre 1278. En janvier 1279, il a un procès à Valence contra deux Juifs qu'il a capturés dans le port d'Alicante (id. p. 113). En novembre 1279, il reçoit du roi des terres et un château (id. p. 162). J'y vois une récompense pour son expédition victorieuse en Tunisie. Or, selon BRUNSCHWIG (*La Berbérie*, t. I, p. 74), c'est en avril 1279 qu'Abou-Ishaq prend Bougie et c'est en août suivant qu'il prend Tunis. D'autre part, Muntaner qui connaît bien les conditions de la navigation dans la Méditerranée occidentale puisqu'il fut gouverneur de Djerba, nous indique qu'il fallait en moyenne 33 jours pour

permet de situer dans le printemps et l'été 1279 l'expédition qu'il conduisit au nom de Pierre III en Ifrikiya contre Al-Watiq, en faveur d'Abou-Ishaq²¹. Cela coïncide exactement avec les récits musulmans contant les victoires d'Abou-Ishaq sur son neveu. Tout démontre que Pierre le Grand aida effectivement Abou-Ishaq²²; et il est tout à fait logique de penser qu'il lui demanda en retour des compensations, en particulier des versements annuels réguliers destinés à prolonger les «cadeaux» d'autrefois; voilà l'origine à peu près certaine de l'idée que l'on se fit en Catalogne: Tunis devait payer tribut. Pourquoi cette Tunisie qui payait tribut à Charles d'Anjou n'aurait-elle pas aussi acheté la bienveillance du puissant maître de Barcelone et de Valence? On devine les pensées de Pierre III, rival de l'Angevin, que détestait le clan Lancia-Lauria²³. Abou-Ishaq, de son côté, n'hésita sûrement pas à faire des promesses avant de monter sur le trône. Une fois maître de la Tunisie il dut tenter de louvoyer: il ne se sentait pas très fort; il ne prit jamais le titre de Calife²⁴; par cette abstention-même, il renonçait manifestement aux ambitions impériales que ses prédécesseurs avaient eues²⁵. Mais, de là à payer un vrai tribut régulier à l'Aragon, il y avait loin. Peut-être le promit-il au moment de la victoire; mais le paya-t-il vraiment comme le croit Muntaner?²⁶. Il est permis d'en douter. Le certain est que Roger de

aller de Valence à Djerba (*Crònica*, chap. 269; p. 490 de l'édit. BOFARULL, Barcelone 1860). On peut supposer que Lancia partit d'Espagne au printemps 1279 et qu'il y revint à l'automne. De plus Muntaner (chap. 30) précise que l'ambassade Lancia a eu lieu un an avant le départ de l'expédition. L'ambassade eut donc bien lieu sans doute au lendemain même de la nomination de Lancia comme Amiral (Voir plus haut note 18, p. 26).

²¹ Lancia partit avec 10 galères, cinq catalanes et 5 valenciennes (MUNTANER, *Crònica*, chap. 30; BOIX, *Historia de la ciudad y reino de Valencia*, Valence, t. I, 1845, p. 213). Voir plus haut p. 10.

²² Un texte d'octobre 1279 démontre que Muntaner a raison dans les grandes lignes et que Pierre III et Abou-Ishaq avaient partie liée: Pierre annonça aux Barcelonais qu'il avait abattu son ennemi le roi de Tunis et qu'il l'avait remplacé par un prince «plus digne» (WIERUSZOWSKI, *Conjuraciones*, «Bol. Acad. Hist.», CVII, 1935, p. 580 & 599-600; BRUNSCHVIG, *La Berbérie*, t. I, pp. 76-77).

²³ La grand-mère de Constance de Hohenstaufen était une Lancia; d'autre part Roger de Lauria épousa Margarita Lancia, soeur de Conrad (Zurita, t. I, f. 348; DUFOURCQ, *Les activités*, p. 17). D'autre part, SOLDEVILA (*Pere el Gran*, t. I, pp. 86-87) a souligné que dès son mariage en 1246 avec Béatrice de Provence le futur Charles d'Anjou et de Sicile avait été destiné à être le rival méditerranée du futur Pierre le Grand.

²⁴ BRUNSCHVIG, *La Berbérie*, t. I, p. 79.

²⁵ Pierre III en abattant Al-Watiq porta sans doute un coup sérieux aux velléités impérialistes hafsidés (Voir DUFOURCQ, *Les activités*, pp. 7, 9-10, 14).

²⁶ D'après MUNTANER (chap. 31; p. 74 du vol. I de l'édit. *Col·leció Popular Barcino*), le roi de Tunis transmit au Roi d'Aragon *lo treut e moltes joies*.

Lauria fut chargé d'une mission en Ifrikiya dès octobre 1279²⁷. N'était-ce pas pour aller chercher ce tribut? Mais dès septembre 1280 la rupture menaçait ou s'était-même peut-être déjà produite²⁸. En tout état de cause, il est difficile de penser qu'Abou-Ishaq paya quoi que ce fût.

Quand Pierre III vint lui-même en Afrique, les armes à la main, en juillet-août 1282, aux dires du chroniqueur Desclot dont le témoignage est très sûr, les Musulmans de Collo proposèrent par l'intermédiaire d'un marchand pisan, au nom du roi de Tunis et sous réserve de son accord, de lui payer tribut chaque année²⁹. En partant rapidement pour la Sicile, Pierre III ajourna le règlement de la question ifrikiyenne, et la guerre continua sur mer. Puis quand deux ans plus tard Roger de Lauria conquiert Djerba, les habitants de l'île furent frappés d'une lourde contribution annuelle, de 100.000 besants peut-être³⁰. Mais cela était en marge du tribut payable par la propre couronne de Tunis. Et quand la paix fut enfin rétablie en 1285 entre la Tunisie et l'Aragon, Pierre le Grand estima sage, vraisemblablement, de se contenter d'obte-

Eofarull (*Historia de Cataluña*, i. III, Barcelone 1876, p. 320) affirme qu'à la suite de l'expédition de Conrad Lancia, la Tunisie paya chaque année tribut à l'Aragon. MERCIER (*Histoire de l'Afrique septentrionale*, t. II, Paris 1888, p. 215) croit qu'Abou-Ishaq à la suite de son avènement promit un tribut annuel. KLÜPFEL (*Die Aussenere Politik Alfonso's III*, Berlin-Leipzig 1911, p. 108) paraît admettre qu'avant le règne d'Alphonse III, l'Aragon avait effectivement obtenu un tribut de Tunis. Mais au contraire BRUNSCHVIG (*La Berbérie*, t. I, pp. 77 & 81) croit que Pierre III fut dupe et n'obtint rien.

²⁷ MARTÍNEZ FERRANDO, *Catálogo...*, t. II, pp. 159-160. Ce fut seulement en avril 1283 que Lauria fut nommé amiral (LAURENCIN, *Los almirantes*, p. 24). Ce texte de 1279 me semble le plus ancien document sur la carrière africaine et maritime de Lauria. Brunschvig ignore ce document.

²⁸ D'après un texte cité par MARTÍNEZ FERRANDO (*Catálogo*, t. II, p. 246). Or le mois précédent Rodrigo Eximio de Luna avait été envoyé en ambassade à Tunis (voir plus haut p. 11 et n. 38). Sans doute y avait-il tension et cette ambassade fut-elle une ultime et vaine tentative d'accord avec Abou-Ishaq; on peut imaginer que la question du tribut fut la pierre d'achoppement (?) (Voir BRUNSCHVIG, *La Berbérie*, t. I, p. 81).

²⁹ DESCLOT, *Crònica*, édit. COLL ALENTORN, vol. III (Barcelone 1949), p. 97, chap. 90.

³⁰ BRUNSCHVIG (*La Berbérie*, t. I, p. 93) ne donne pas de chiffres. Le chiffre de 100.000 dinars est admis à la fois par BOFARULL (*Historia*, t. III, p. 452) et par AMARI (*La guerra del vespro siciliano*, Paris 1843). Il doit s'agir de dinars d'argent c'est-à-dire de besants: 100.000 besants d'argent. C'est là une somme élevée par rapport aux 33.333 besants 1/3 du tribut payé par le roi de Tunis à la Sicile... Elle est payable à Lauria. Celui-ci, de son côté, quand il se constitua vassal du Saint-Siège pour cette seigneurie de Djerba, en 1295, s'engagea à payer au Pape une redevance annuelle de 50 onces d'or (BRUNSCHVIG, t. I, p. 123); s'il s'agissait d'onces ifrikiyennes, cela peut se traduire en monnaie hafside par environ 333 dinars d'or.

nir par un traité en règle — le traité de Panissar —³¹ le tribut payable à la Couronne de Sicile. Devenu maître de la Sicile, il se satisfaisait d'être reconnu comme tel par les Hafsides et il renonçait à ses prétentions de 1278-1280: il renonçait — implicitement — à recevoir en tant que Roi d'Aragon la continuation des versements qu'Al-Mostancir avait pris l'initiative d'effectuer gracieusement à Jacques le Conquérant. Mais si ces versements avaient cessé et si le Roi d'Aragon renonçait — provisoirement — à les réclamer, leur souvenir, lui, devait rester vivace dans l'esprit des Catalans. L'avenir le démontra.

IV. LA POLITIQUE TUNISIENNE D'ALPHONSE III D'ARAGON (1285-1291)

Quand Pierre III mourut, cinq mois après la conclusion du traité de Panissar, son fils aîné Alphonse hérita des pays de la Couronne d'Aragon, tandis que le second Jacques héritait de la Sicile et par conséquent du tribut tunisien³². Mais la question nord-africaine ne pouvait rester un monopole sicilien. Le nouveau roi d'Aragon eut lui aussi, et dès son avènement, une politique musulmane et méditerranéenne: d'une part il entendit achever la conquête des Baléares en s'emparant de Minorque où Jacques le Conquérant avait laissé subsister en 1231 un roi arabe vassal; d'autre part, du fait de victoires remportées en 1285 dans la péninsule par le roi mérinide du Maroc, et de la paix castillano-marocaine qui les suivit³³, il fut amené à craindre une attaque grenadine contre son royaume de Valence³⁴; aussi s'engagea-t-il dans la voie de négociations avec le Maroc. C'est de cette double façon indirecte — par Minorque et par les Mérinides — qu'il aborda la question ifrikiyenne.

La conquête de Minorque eut lieu en décembre 1286 - janvier 1287; militairement ce fut peu de chose: une occupation rapide et peu sanglante; mais, comme au temps de Jacques le Conquérant et de la campagne de Majorque, la solidarité générale des Musulmans se manifesta aux yeux des Catalans: il y

³¹ Voir plus haut, 11.

³² Le traité de Panissar était formel: Pierre III recevait le tribut tunisien en tant que Roi de Sicile.

³³ DUFOURCQ, *Les Espagnols*, p. 55.

³⁴ GAZULLA, *Las compañías de Zenetes*, «Bol. Acad. Hist.», 90 (1927), 183 & 185.

avait dans l'armée minorquine environ 900 cavaliers et 5.000 fantassins nord-africains, originaires la plupart des diverses régions d'Ifrikiya, les autres du royaume de Tlemcen³⁵. La conquête de Minorque fut ainsi l'occasion d'une première passe d'armes indirecte entre Alphonse III et les Nord-Africains. Ce put être là une légère cause de méfiance ou même d'animosité réciproque.

La question marocaine fut beaucoup plus complexe et importante. Craignant d'être attaqué par les Grenadins épaulés par les Mérinides, désireux d'organiser une coalition contre Sanche IV de Castille³⁶, Alphonse III engagea des négociations étroites avec le Calife mérinide Abou-Yaqoub dès 1286³⁷. Il entendait rester en bonnes relations avec Grenade et le Maroc malgré son expédition contre Minorque³⁸. Dans un projet de traité que l'ambassadeur Pere de Deu fut chargé d'apporter à la cour marocaine en janvier 1287, la question tunisienne fut posée: dans le cas où le Mérinide entreprendrait la conquête de l'Ifrikiya, le roi d'Aragon lui procurerait un appui — maritime — ou le lui ferait procurer par le roi de Sicile; en retour, le Marocain, une fois maître de la Tunisie, maintiendrait au profit des deux souverains catalans «les tributs et autres droits qu'ils percevaient ou devaient percevoir à Tunis»³⁹. Cette clause est fort importante. Elle prouve que dès l'hiver 1286-1287 on pensait dans le chancellerie aragonaise à récupérer des versements ifrikien réguliers, ceux que Pierre III avait espéré obtenir dès 1278 et auxquels il n'avait renoncé qu'en obtenant le tribut payable à la Couronne de Sicile. Maintenant que la Sicile et l'Aragon étaient séparés, les Catalans entendaient bien maintenir leurs droits à toucher un tribut tunisien prolongeant les versements gracieux jadis effectués par Al-Mostancir à la Couronne d'Aragon.

D'autre part, sans s'absorber outre mesure dans ces négociations avec le Maroc, qui semblent d'ailleurs ne pas avoir abouti à un accord précis⁴⁰, Alphonse III envisagea au même moment, ou peu après, d'envoyer une ambassade au roi de Tunis qui était

³⁵ LECOY DE LA MARCHE, *Les Relations politiques de la France avec le Royaume de Majorque*, t. I (Paris 1892), p. 294; KLÜPFEL, *Die Aussere*, p. 31: c'est de Bougie, Bone et Constantine qu'étaient la majeure partie des contingents africains de l'armée de l'Emir de Minorque. Sur la conquête de Minorque, voir ZURITA, t. I, f. 310.

³⁶ ZURITA, t. I, f. 311: Alphonse soutient les Infants de La Cerda.

³⁷ GAZULLA, *Las compañías*, p. 183; BRUNSCHVIG, *La Berbérie*, t. I, p. 96.

³⁸ KLÜPFEL, *Die Aussere*, pp. 162-163.

³⁹ Id. pp. 168-170; BRUNSCHVIG, *La Berbérie*, t. I, p. 97.

⁴⁰ GAZULLA, *Las compañías*, p. 185; BRUNSCHVIG, *La Berbérie*, t. I, p. 97.

alors le frère et successeur d'Abou-Ishaq, Abou-Hafs ⁴¹. Nous connaissons cette décision d'Alphonse III par un texte inédit des Registres de Chancellerie de la Couronne d'Aragon, texte d'utilisation délicate car il n'est pas daté mais qui est du début de l'année 1287 à en juger par les dates des textes qui le précèdent et le suivent ⁴².

S'agissait-il simplement d'avoir un contact avec le Hafside au lendemain de l'expédition contre Minorque, pour qu'il sache, tout comme les rois de Grenade et du Maroc, que cette conquête catalane ne devait pas être considérée comme un acte d'hostilité contre les autres princes musulmans? Ou faut-il voir là le début de tractations qui devaient conduire progressivement à poser la question du tribut? Le certain est que Conrad Lancia fut choisi cette fois encore comme ambassadeur, tout comme il l'avait été par Pierre III une dizaine d'années auparavant ⁴³. L'ambassade eut-elle lieu? C'est possible ⁴⁴. D'ailleurs, le texte des instructions est très précis; et c'est ce qui importe: il y eut alors volonté manifeste de négociations avec Tunis de la part d'Alphonse III: il s'agissait de faire reconnaître l'autorité et la juridiction de l'*alcayt* nommé par le roi d'Aragon, sur tous les Chrétiens vivant dans le royaume de Tunis ⁴⁵; d'obtenir le maintien ou le rétablissement des franchises concédées au fondouk catalan «au temps de Gui-

⁴¹ Voir plus haut, p. 14.

⁴² Archives de la Couronne d'Aragon, *Reg.* 64, f. 192. Aucun historien, à ma connaissance n'a utilisé ce document. Klüpfel et Brunschvig l'ignorent. Je le publie ici en appendice.

⁴³ A vrai dire, le nom de l'ambassadeur ne figure pas dans le texte des instructions et il n'y a aucun document annexe. Mais en tête du document qui commence ainsi *Aquestes son les coses quel senyor Darago, de Malorcha, Valencia e comte de Barchinona demana al rey de Tunis*, se trouvent nettement écrits, de la même écriture, sur une ligne isolée, les mots: *Corral Lança*. Lancia était resté quelque peu spécialisé dans les questions musulmanes depuis ses voyages tunisiens de 1278 et 1279; en 1284-85, il avait été envoyé comme ambassadeur à Grenade (GAZULLA, *Las compañías*, pp. 176 & 178).

⁴⁴ Il fallait un mois environ pour aller d'Espagne en Tunisie (voir plus haut, n. 20, p. 26). On peut supposer que Lancia partit vers mars 1287; rien ne prouve, certes, qu'il alla à Tunis mais on sait qu'il combattit en Sicile dans l'armée du roi Jacques contre les Angevins assiégés à Agosta (Augusta) en juin 1287. (ZURITA, t. I, f. 319). Puis, à la suite des entrevues d'Oloron de juillet 1287, Alphonse III en septembre-décembre, envoya Lancia comme ambassadeur auprès du roi d'Angleterre (Archives de la Couronne d'Aragon, *Reg.* 64 f. 198; ZURITA, t. I, f. 321; KLÜPFEL, *Die Aussere*, pp. 146-147). On imagine que Lancia put être à Tunis vers avril ou mai 1287 (?).

⁴⁵ Voici deux points très précis dans les instructions:

— *Que tots los crestians de sou de quelque lengua sien, sien deius lalcayt del dit rey darago e que pringuen sou per la sua man...*

— *Quel dit alcayt fassa justicia de los Crestians...*

llem de Moncada»⁴⁶; et de faire admettre que le *fondouk* majorquin relevait du Roi d'Aragon⁴⁷. D'autres demandes — conformes, d'ailleurs, au traité de 1285 —⁴⁸ étaient prévues pour des points précis: préférence aux Catalans pour la «gabelle» de Tunis; liberté de culte pour les Chrétiens et en particulier liberté de sonner les cloches — peut-être faudrait-il comprendre: «les clochettes» — au passage de l'Eucharistie. Une réclamation devait être présentée contre un acte de piraterie commis dans le port de Tunis au préjudice de «*la nau den Roger*», c'est-à-dire de Roger de Lauria, alors que ce navire faisait escale dans la capitale hafside en se dirigeant vers Djerba. Enfin, c'est ce qui nous semble le plus important, la question de la solde de la Milice chrétienne au service du Hafside était traitée dans le détail: trois besants par jour à chaque chevalier — réduisibles à deux et demi —; deux besants et demi à chaque écuyer — réduisibles à un et demi —⁴⁹; pour l'*alcayt* on prévoyait simplement «la même solde qu'au temps de G. de Moncada»⁵⁰. Or, c'est par ce biais de la Milice que le Roi

⁴⁶ Sur Guillém de Moncada voir plus haut, p. 20-21 et n. 48.

⁴⁷ En 1278, le roi de Majorque avait renouvelé, pour son royaume, le traité que Jacques le Conquérant avait conclu en 1271 avec Tunis en tant que Roi d'Aragon et de Majorque. Du temps de l'inimitié entre Pierre III et Al-Watiq les Majorquins avaient peut-être développé leur influence économique à Tunis (BRUNSCVIG, t. I, p. 75). Mais le Roi d'Aragon n'admit jamais l'indépendance en Tunisie des marchands majorquins: ils devaient dépendre de son consul (voir par exemple plus haut p. 19 et notes 37 & 39). Dans l'ensemble, ces instructions données à Lancia en 1287 par Alphonse III sont assez proches de celles que ce même souverain donna trois ans plus tard à l'ambassadeur Bernat de Belvis (KLÜPFEL, pp. 173-174; BRUNSCVIG, t. I, p. 100).

⁴⁸ Voir par exemple l'article 39 du traité de 1285 dans l'édition. CAPMANY (*Memorias...*, t. IV, p. 13).

⁴⁹ Voir plus haut p. 22; Brunschvig, *La Berbérie*, t. I, p. 445 indique quelles furent les soldes courantes de la Milice aux XIII^e et XIV^e siècles.

⁵⁰ Voir plus haut p. 22 et BRUNSCVIG, p. 445: 100 besants par jour. Mais d'après le texte que je commente ici, il semble qu'une marge de discussion était possible sur cette solde de l'*alcayt* car il est indiqué dans l'avant-dernier alinéa des instructions que le roi d'Aragon doit percevoir 30 besants par jour sur la solde de ce chef de la Milice, que cette solde soit *poch* ou *molt*. D'autre part ce texte donne une importante indication sur le rapport du dinar d'or et du besant d'argent: *que dobla no sia misa a los soldaders mas per quinze besans*. Cette proportion est semblable à celle qui avait déjà été stipulée par le traité de 1285: *...e quels tenga la moneda a for de V bizancios per doble* (art. 35; CAPMANY, *Memorias*, t. IV, p. 13). De même dans le traité de 1287 entre Alphonse III et un prétendant almohade au trône de Tunis, il sera stipulé que le paiement éventuel en *mitqales* d'or des sommes normalement payables en monnaie d'argent, se ferait sur la base de 1 *mitqal* d'or pour 5 dinars d'argent (ALARCÓN SANTÓN et GARCÍA DE LINARES, *Los documentos*, p. 398). Dans les instructions données à Belvis en 1290 le même rapport sera encore indiqué: *que faça valor dobla 5 beçans e no mes* (KLÜPFEL, *Die Aussere...*, p. 173). Ce rapport très constant semble avoir été négligé par Brunschvig. Voir plus bas, pp. 48-49.

d'Aragon en arrivait à la question des subsides qu'il entendait tirer de Tunis: un demi besant par jour sur la solde de chaque chevalier et sur celle de chaque écuyer; trente besants par jour sur la solde de l'alcayt⁵¹. En admettant pour la Milice un effectif de quelque 500 chevaliers et écuyers⁵², ces prélèvements effectués par le roi d'Aragon sur la solde des soldats chrétiens et de leur chef pouvaient s'élever à environ 275 besants par jour, donc à un total de près de 90.000 besants par an environ. On ne saurait trop insister sur cet aspect de la politique financière de la Couronne d'Aragon vis-à-vis de l'Ifrikiya et des états musulmans en général⁵³. C'était là une autre sorte de tribut qui pouvait en arriver à être plus élevé encore que le fameux vieux tribut payé par Tunis à la Sicile; et même si la Milice ne comprenait qu'une centaine d'hommes, le roi d'Aragon pouvait avoir ainsi un revenu annuel de plus de 20.000 besants.

Les négociations qui devaient s'engager sur ces bases entre Alphonse III et Abou-Hafs s'amorcèrent-elles et furent-elles très vite rompues? Restèrent-elles à l'état de projet? Abou-Hafs repoussa-t-il les demandes catalanes? Ou est-ce Alphonse III qui prit l'initiative de rompre avec les Hafsidés comme le présageaient ses instructions à son ambassadeur auprès des Mérinides, Pere de Deu? On sait simplement qu'il y eut des contacts et des relations économiques normales puisqu'en cette année 1287, un Consul des Catalans était en fonctions à Tunis⁵⁴. Mais d'autre part, dès juil-

⁵¹ On s'attendait plutôt à la proportion inverse: l'alcayt garde 30 besants pour lui et en reverse 70 au Roi d'Aragon d'après Brunschvig, t. I, p. 445. Pourtant ce texte de 1287 est formel: *vol lo senyor rey Darago del salari del alcayt triginta besans per cascun dia, era poch o molt de salari.*

⁵² Brunschvig admet un effectif possible de «quelques centaines d'hommes» (*La Berbérie*, t. I, pp. 445-446) et rejette le chiffre de 2.000 donné par Desclot. Dans *Les activités...* j'avais cru pouvoir risquer le chiffre de 2 ou 3.000 (p. 66). GIMÉNEZ SOLER (*Caballeros españoles en África* «*Revue hispanique*, 16 (1907), p. 61), avait admis comme effectif vraisemblable — au xiv^e siècle — 1.000 hommes.

⁵³ Un texte de 1295 publié par A. MASIÁ DE ROS (*La Corona de Aragón*, p. 445) me semble permettre d'entrevoir une origine semblable pour le tribut que Tlemcen paya — ou fut sur le poin de payer — à l'Aragon. Pour ce qui est des traités tuniso-catalans dont nous avons les textes — traité tuniso-majorquin de 1278 reproduisant le traité de Valence de 1271; traité de Panissar de 1285 — rien n'est stipulé dans ce sens; rien non plus dans le traité de juillet 1287 avec le prétendant almohade. Mais ce reversement semble pourtant une vieille coutume; le traité de 1285 dit que les soldes doivent être ce qu'elles étaient au temps de G. de Moncada et que *usen en pagues e en judicis e en altres coses en aquella forma quel dit temps sauen*. La possibilité d'avoir une Milice chrétienne à son service a toujours dû être achetée par le Musulman au moyen de ces reversements sur les soldes.

⁵⁴ Voir plus haut p. 18 et note 29.

let 1287, Alphonse traita avec un prince de la vieille dynastie califale déchue des Almohades, réfugié en Espagne et transformé en prétendant au trône de Tunis. Et au même moment, Roger de Lauria se déchaîna le long des côtes ifrikiyennes! Il n'était donc plus question de négociations à l'amiable avec le Hafside.

De même que Pierre III avait jadis lancé ou contribué à lancer Abou-Ishaq contre Al-Watiq, Alphonse III, cette fois, entendait installer sur le trône d'Ifrikiya le prince Abou-Malik-Abdalwahid ben Idris, fils de l'Almohade Abou-Dabbous. Par l'accord qui fut conclu à Jaca, le 30 juillet 1287⁵⁵, l'Almohade s'engagea par avance à verser à la Couronne d'Aragon un tribut annuel de 33.333 besants 1/3, tout en promettant d'en verser un autre au roi de Sicile, mais à mi-tarif, si l'on peut dire: 16.000 besants. Cette formule était-elle du goût de Jacques de Sicile? Il en facile d'en douter! Mais cela démontre bien la position de la Couronne d'Aragon: c'est le Roi d'Aragon, chef de la maison catalane et principale puissance de l'empire méditerranéen catalan qui devait faire sentir son poids à Tunis comme ailleurs. C'est lui qui était le véritable héritier des Hohenstaufen et des puissants Siciliens d'autrefois. C'est d'abord et avant tout à lui que les Ifrikiyens devaient acheter la paix, acheter la possibilité de naviguer sans crainte des corsaires chrétiens. Cette fois, il n'était plus question comme dans les instructions rédigées pour Lancia au début de cette même année 1287 d'un simple tribut indirect prélèvement sur les soldes de la Milice⁵⁶; il s'agissait de faire passer à la Couronne d'Aragon le tribut payable à la Couronne de Sicile.

C'est dans ces conditions que Lauria partit en guerre contre Abou--Hafs tout comme Lancia avait fait campagne contre Al-Watiq en 1279. Mais les événements, cette fois, n'évoluèrent pas dans un sens favorable au prétendant soutenu par les Catalans.

⁵⁵ Texte publié par LA MANTIA, *Codice diplomatico dei Re Aragonesi di Sicilia*, t. I (Palerme 1917), pp. 377-383; et par ALARCÓN SANTÓN ET GARCÍA DE LINARES, *Los documentos*, pp. 394-400 où le prétendant almohade semble présenté comme authentique roi de Tunis (Voir GAZULLA, *Las compañías*, pp. 179-180; et BRUNSCHVIG, *La Berbérie*, t. I, pp. 98 & 101). Je signale que ce traité est aussi pris à tort pour un traité passé avec le véritable roi de Tunis par ROVIRA Y VIRGILL, *Historia Nacional de Catalunya*, t. V (Barcelone 1928), p. 201 où il est présenté comme un renouvellement du traité de Panissar de 1235, le roi d'Aragon continuant à percevoir en tant que roi d'Aragon le tribut tunisien.

⁵⁶ Ce prélèvement n'est pas stipulé dans le traité; sans doute la chose était-elle sous-entendue. La solde quotidienne prévue pour l'*alcayt* est bien précisée: 100 dinars d'argent, c'est-à-dire 100 besants; celle des chevaliers reste fixée à 3 besants comme dans les instructions à Lancia, mais celle des écuyers est ramenée à 2 besants (au lieu de 2 besants et demi).

Certes l'Amiral aragonais réussit une descente dans le port ifrikiyen de Marsa-l-Haraz ⁵⁷, mais cela n'aboutit qu'à la destruction de la forteresse et à la capture de maints habitants; ce furent ensuite des coups de mains plus ou moins analogues dans la région de Mahdia et de Sousse ⁵⁸, tentatives désordonnées et assez incohérentes dont le mobile paraissait être la piraterie plutôt qu'un vrai plan politique; enfin ce fut vers 1288 le débarquement d'Abdalwahid dans la région tripolitaine: la grande tentative commençait, mais le prétendant mourut et son frère Otman, qui lui succéda, n'eut que des succès éphémères ⁵⁹.

Somme toute, la tentative d'Alphonse III d'intromission directe dans les affaires ifrikiyennes aboutit donc à un échec. Le jeune roi pensait beaucoup à Tunis, mais il n'avait guère d'idée fixe sur la méthode à suivre pour y développer l'influence catalane: en moins d'un an, il avait conçu trois projets contradictoires! Dès la fin de l'année 1290, sagement, il en revint à la politique d'entente avec le Hafside: mieux valait essayer d'obtenir les avantages convoités, du maître effectif de Tunis que des éventuels conquérants méridines ou des prétendants almohades. Ce fut là d'ailleurs, en quelque sorte, un corollaire du changement général de politique que le monarque catalan était en train d'effectuer: réconciliation progressive avec la Castille, rapprochement avec Grenade et avec la Maison d'Anjou; Alphonse III semblait vouloir maintenant tendre toutes ses énergies contre les Mérinides, sans doute parce qu'Abou-Yaqoub devenait trop entreprenant en Espagne ⁶⁰.

⁵⁷ C'est l'actuel port algérien de La Calle — dans la région bonoise tout près de la frontière tunisienne — d'après MERCIER (*Histoire de l'Afrique*, t. II, p. 233).

⁵⁸ BRUNSCHVIG, *La Berbérie*, t. I, p. 97.

⁵⁹ MERCIER, *Histoire de l'Afrique*, t. II, p. 233 et BRUNSCHVIG, *La Berbérie*, t. I, pp. 99-100. La région tripolitaine était bien choisie dans la mesure où elle était un foyer d'hostilité contre Abou-Hafs (Voir dans BRUNSCHVIG, t. I, pp. 85, 94, 97 & 99 le rôle du chef tripolitain Murgim ben Sabir, ennemi d'Abou-Ishaq puis d'Abou-Hafs, soutien d'Ibn-Abi-Omara, devenu prisonnier de Lauria avant 1287, pion éventuel de la politique catalane en Ifrikiya, objet de négociations avec les Mérinides lors de l'ambassade de Pere de Deu: KLÜPFEL, *Die Aussenere*, p. 169). C'est en 1289 que les Catalans soutinrent cet Otman. En octobre 1290, Lauria attaqua encore les côtes ifrikiyennes (BRUNSCHVIG, I, p. 100). Et d'après un texte de 1294 publié par A. MASIÁ DE ROS (*La Corona de Aragón*, p. 390) les Hafsides continuèrent à craindre pendant plusieurs années un soutien catalan à Otman (qui est certainement le « fils de Bodabuz » (Abou-Dabbous) dont parle ce texte). Voir plus bas pp. 40 (n. 10), et 44-45.

⁶⁰ C'est en 1290-91 que le Roi d'Aragon abandonne progressivement la cause des Infants de la Cerda; mais — paradoxalement — c'est seulement alors qu'Abou-Yaqoub tente de porter un grand coup en Espagne (DUFOURCQ, *Les Espagnols*, p. 56). Quant à Grenade, c'est dès janvier 1290 qu'Alphonse III s'en

Il chargea donc un nouvel ambassadeur, l'amiral Bernat de Belvis⁶¹, de renouer des relations amicales avec Abou-Hafs. Les instructions qu'il lui remit le 1^{er} décembre 1290 rappellent de fort près celles qu'il avait rédigées pour Conrad Lancia au début de 1287. Le roi demandait qu'en tout ce qui concernait les *fondouks*, l'exercice du culte chrétien, la «gabelle», les soldes de la Milice et la juridiction civile et criminelle de son chef sur tous les Chrétiens vivant en Tunisie, le Hafside donnât satisfaction aux Catalans, «le temps de G. de Moncada» étant pris comme modèle dans la plupart des cas. Il n'était pas question de réclamer un tribut proprement dit. Néanmoins Alphonse III ne s'en tenait pas aux possibilités financières qui pouvaient résulter de l'existence de la Milice: il sollicitait du Hafside un secours en argent — pensant sans doute trouver ainsi un biais pour ne pas choquer la susceptibilité ifrikiyenne — en le motivant par les grandes guerres qu'il était alors obligé de soutenir; le chiffre indiqué à Belvis était assez élevé: 100.000 besants⁶².

On ne sait pas quelles furent les suites de cette ambassade qui eut lieu vraisemblablement au début de 1291. Quand Alphonse III mourut en juin de cette année, aucun fait nouveau ne s'était produit — semble-t-il — dans les relations tuniso-catalanes. Il n'en est pas moins probable qu'à défaut de traité en bonne et due forme, un *modus vivendi* raisonnable régissait alors à nouveau les rapports entre les deux pays⁶³. En fait, on en revenait aux bonnes

rapproche (KLÜPFEL, *Die Aussere*, pp. 164-166) alors qu'il est encore en guerre contre la Castille et déjà en mauvais termes avec le Maroc. Voir BRUNSCHVIC, *La Berbérie*, t. I, p. 100.

⁶¹ Ce Bernat de Belvis était en 1257 amiral des galères du royaume de Valence (DIAGO, *Apuntamientos para continuar los anales del reyno de Valencia*, t. I, Valence, édit. de 1936-1941, p. 191). Il appartient à une famille de vieille noblesse catalane (SOLDEVILA, *Pere el Gran*, t. I, p. 29).

⁶² Le texte des instructions remises à Belvis se trouve aux Archives de la Couronne d'Aragon, *Reg.* 73, f. 90; il a été publié par KLÜPFEL, *Die Aussere*, p. 173-174 et résumé par BRUNSCHVIC, *La Berbérie*, t. I, p. 100. La solde prévue pour l'*alcayt* reste de 100 besants par jour; et celle des chevaliers de 3 besants; quant à celle des écuyers elle est encore réduite: 1 besant et demi. Aucune clause ne prévoit le reversement au Roi d'Aragon d'une partie de ces soldes, mais n'est-ce pas sous-entendu? On comprend mal pourtant pourquoi la chose fut spécifiée dans les instructions préparées pour Lancia et ne le fut ni dans le traité de Panissar de 1285, ni dans le traité de Jaca de 1287 avec le prétendant almohade, ni dans les instructions à Belvis. Voir plus haut p. 33 et notes 51, 53 & 56.

⁶³ Le consulat catalan fonctionne à Tunis en mai 1291 (Voir plus haut p. 18 et n. 20; mais il y a peut-être un erreur dans MAS-LATRIE: voir BRUNSCHVIC, *La Berbérie*, t. I, p. 107, n. 6).

relations essentiellement économiques qui avaient prévalu pour la première fois aux environs de 1250. La Couronne d'Aragon n'avait pas atteint les objectifs politiques et fiscaux qu'elle poursuivait depuis Pierre le Grand: l'Ifrikiya lui échappait; son souverain n'était pas «client» de l'empire catalan; il ne lui payait pas tribut. C'est seulement par le biais de la Milice dont on entrevoit une existence plus ou moins constante, que la Couronne de Tunis était peut-être appelée à faire quelques versements indirects au trésor aragonais. Mais les rapports commerciaux restaient suivis et l'obstination catalane n'avait pas fléchi: n'est-ce pas parce qu'il devait se comporter en tributaire qu'Abou-Hafs avait été invité à aider financièrement le roi d'Aragon? ⁶⁴. Or voilà que le hasard de la mort prématurée d'Alphonse III changeait maintenant une fois de plus les données du problème dans un sens favorable à la Couronne d'Aragon: Jacques, le second fils de Pierre III — celui-là même qui avait droit au tribut tunisien —, devenait roi d'Aragon, tout en restant roi de Sicile ⁶⁵.

V) LA POLITIQUE TUNISIEENNE DE JACQUES II DE 1291 à 1301

Le traité de Monteagudo (1291). — L'ambassade Oulomar (1292). Mise au point sur la mission Bondavi. — L'ambassade Vilaregut (1294). — La question de Djerba au moment du traité d'Anagni. Les pleins pouvoirs donnés à Sarriá (1297). — L'ambassade Marcelli à Bougie (1298). — Le naufrage de «La Estancona», l'ambassade Vilanova et le traité de 1301.

Alphonse III avait su être souple en envisageant divers procédés pour obtenir des versements ifrikiyens: tribut proprement dit; pourcentage sur les soldes perçues par les chevaliers et écuyers de la Milice; «secours» financier, enfin... Son successeur, Jacques II,

⁶⁴ C'est du moins de cette façon que la chose apparaissait en Espagne: DIAGO (*Apuntamientos*, t. I, pp. 194-195) écrit que le roi de Tunis «Abcabs Alimir Almonini» (Abou-Hafs, l'Emir des Croyants) était tributaire du roi d'Aragon. On peut supposer que si le «secours» avait été accordé par le Hafside, Alphonse l'aurait considéré comme une sorte de tribut arriéré ou anticipé et aurait fait valoir cet argument pour ne pas le rembourser.

⁶⁵ S'il avait respecté les volontés de Pierre III et le testament d'Alphonse III, Jacques en devenant roi d'Aragon aurait dû céder la couronne de Sicile à son frère Frédéric (R. OLIVAR BERTRAND, *Un rei de llegenda: Frederic de Sicilia* (Barcelone 1951), pp. 62-63). Il se contenta de le nommer «Lieutenant-Général du Royaume de Sicile» et entendit rester le maître effectif des deux royaumes.

persévéra dans cette voie avec autant de souplesse; et après avoir déployé pendant dix ans son obstination et son ingéniosité, il réussit à faire prendre aux Hafside l'engagement d'effectuer des versements annuels à la Couronne d'Aragon. L'histoire de cette lente et difficile victoire diplomatique où le souverain catalan sut utiliser le hasard, est curieuse à suivre.

Tant qu'il fut roi de Sicile en même temps que roi d'Aragon, c'est-à-dire avant le traité d'Anagni de 1295, Jacques II ne se contenta pas de réclamer le tribut que Tunis devait à la Couronne de Sicile; il fit d'autres demandes en tenant à ne pas oublier les intérêts de la Couronne d'Aragon. Il semble même que dès la mort d'Alphonse III il pensa à la Tunisie plus en roi d'Aragon qu'en roi de Sicile puisqu'il signa en novembre 1291 avec Sanche IV de Castille le traité de Monteagudo qui partageait l'Afrique du Nord en deux zones d'influence: le Maroc pour la Castille, la Tunisie et l'actuelle Algérie pour l'Aragon¹. Depuis qu'il avait été solennellement couronné roi de Sicile à Palerme, le 2 février 1286, Jacques n'avait cessé de suivre de près la question ifrikiyenne². Entre 1286 et 1291, avait-il effectivement touché le tribut que Tunis devait à la Sicile? Il l'avait en tous cas réclamé avec obstination³; et malgré la pression qu'il avait exercée sur le Hafside à ce propos, il avait eu l'habileté de garder de bonnes relations avec lui; aussi, dès qu'il succéda sur le trône d'Aragon à son frère Alphonse, une ambassade tunisienne vint l'en féliciter⁴. Il saisit cette occasion pour répondre à cette attention par un geste semblable: dès le printemps suivant, en mai 1292, il envoya en ambassade auprès d'Abou-Hafs le Barcelonais Guillem Oulomar⁵; celui-ci ne

¹ ZURITA, t. I, f. 249; *Memorial histórico español*, t. III (Madrid 1852), p. 456; BRUNSCWIG, *La Berbérie*, t. I, p. 107; DUFOURCQ, *Les Espagnols*, p. 5; A. MASLÁ DE ROS, *La Corona*, p. 65.

² ZURITA, t. I, f. 306. Lors des négociations de 1287 entre Alphonse III, et les Angevins, Jacques n'avait pas manqué de faire préciser qu'on devait lui reconnaître non seulement la Sicile et les îles de Malte et Pantelleria mais aussi le tribut, le fondouk et le consulat (des Siciliens) de Tunis (R. OLIVAR BERTRAND, *Un rei de llegendá*, pp. 93-94.)

³ BRUNSCWIG, *La Berbérie*, t. I, p. 102 (et note 2).

⁴ SALAS, *Marina española*, t. I, p. 285.

⁵ CAPMANY, *Memorias*, t. IV, p. 79; MAS-LATRIE, *Traité*, p. 291; BRUNSCWIG, *La Berbérie*, t. I, p. 107; A. MASLÁ DE ROS, *La Corona de Aragón*, pp. 161 & 389. Ce Guillaume Oulomar eut une longue carrière politique dont voici quelques étapes: Juge royal en 1309 (MAS-LATRIE, *Supplément*, p. 51); conseiller du roi et, à nouveau, ambassadeur à Tunis en 1313 (id. p. 55); l'un des plus fidèles soutiens de la cause aragonaise en Sardaigne en 1324 (SALAS, *Marina española*, t. II, pp. 304-305).

fut pas simplement chargé de présenter des compliments protocolaires, il reçut la mission d'obtenir de Tunis le plus d'argent possible, non seulement le tribut dû à la Sicile, mais aussi une somme X demandée à titre de «secours» financier, suivant le procédé déjà suivi deux ans plus tôt par Alphonse III⁶. Ces négociations semblent avoir été vaines pour ce qui est du «secours». Mais la diplomatie catalane était tenace. C'est par erreur que l'on a cru qu'un Juif nommé Bondavi fut chargé de mission à Tunis par Jacques II en 1293⁷, mais il est certain que dès juillet 1294 un autre ambassadeur, Berenguer de Vilaregut⁸, fut envoyé auprès d'Abou-Hafs.

⁶ A vrai dire je ne connais qu'un texte sur cette ambassade Oulomar, texte conservé aux Archives de la Couronne d'Aragon et trois fois publié (CAPMANY, *Memorias*, t. IV, p. 79; MAS-LATRIE, *Traité*, p. 291; MASÍÁ DE ROS, *La Corona*, p. 389). Ce texte ne parle que du «prêt» ou «secours» qu'Oulomar est chargé de demander: *Constituimus... vos... G. Oulomari... procuratorem nostrum ad requirendum petendum et recipiendum... eam pecuniam quantitatem que vobis expedirens videatur...* MAIS BRUNSCHVIG (*La Berbérie*, t. I, p. 107) affirme qu'Oulomar fut en même temps chargé de réclamer le paiement de l'arriéré du tribut; il donne comme référence LA MANTIA, *La Sicilia ed il suo dominio nell'Africa settentrionale dal secolo XI al XV*, p. 189. Je n'ai pu trouver à Barcelone cette étude de La Mantia: la collection de l'*Archivio storico siciliano* (où elle a été publiée en 1922) n'est pas complète... J'ignore donc sur quel texte s'appuient La Mantia et Brunschvig pour affirmer que l'ambassade Oulomar de 1292 fut aussi chargée de réclamer le tribut. Le certain est que ce tribut dut être payé puisqu'en 1294 l'ambassadeur Vilaregut fut chargé de réclamer, simplement le tribut de l'année en cours et celui de l'année à venir: il n'y avait donc pas d'arriéré à demander (Voir le texte des instructions à Vilaregut, MASÍÁ DE ROS, *La Corona*, p. 330).

⁷ BRUNSCHVIG, *La Berbérie*, t. I, p. 107 parle d'une mission Bondavi à Tunis en 1293 en donnant comme référence un article de CARRERAS Y CANDI («Estudis universitaris Catalans», t. III, 1909, p. 417) qui donne lui-même comme référence les Archives de la Couronne d'Aragon, *Reg.* 252, f. 53. J'ai contrôlé: ni à ce folio ni aux folios voisins je n'ai trouvé trace d'une mission Bondavi à Tunis. C'est à Tlemcen seulement, que ce Juif fut envoyé en mission d'après ce *Reg.* 252 (f. 53), mission connue par Brunschvig (t. I, p. 414) à travers un article de la «Revue des Etudes Juives» (t. 75, p. 146). Le texte de la lettre de Jacques II envoyant comme ambassadeur à Tlemcen ce Bondavi a été publié d'une part par M. GABROIS, *Historia del reinado de Sancho IV*, t. III (Madrid 1923), doc. n. 382, d'autre part par A. MASÍÁ DE ROS, *La Corona de Aragón*, pp. 443-444.

⁸ Le «noble capitaine de galères» Berenguer de Vilaregut se signalait dès 1282 dans la campagne contre Charles d'Anjou comme un *molt savi cavaller e bo de tots feyts* (MUNTANER, *Crònica*, chap. 107 & 109; pp. 207 et suiv. de l'édit. BOFARULL). Vers 1284-85, il se signala par ses exploits sur les côtes de Calabre et jusque dans les parages de Corfou (SALAS, *Marina española*, t. I, pp. 198 & 200-201). Au début de 1294 il était en Espagne et il passa par la Sicile avant d'aller à Tunis (BRUNSCHVIG, *La Berbérie*, t. I, p. 108, n. 1). Au lendemain du traité d'Anagni il fut l'un des commissaires royaux envoyés en Sicile pour remettre l'île théoriquement au Pape, en fait en sous-main à l'Infant Frédéric; il était alors *mestre portolá*, c'est-à-dire en quelque sorte: administrateur des ports de la marine (MUNTANER, *Crònica*, chap. 264, p. 349 de

C'était le moment où le roi reprochait à son frère Frédéric — qui gouvernait en son nom la Sicile — d'avoir laissé des bateaux siciliens attaquer des Tunisiens⁹. Les instructions données à Vilaregut sont intéressantes à analyser¹⁰; elles sont rédigées dans un esprit essentiellement financier; quatre points y sont en effet traités: il s'agissait de réclamer à la fois le tribut, c'est-à-dire le tribut dû à la Sicile¹¹; un prêt dont l'ambassadeur restait libre de fixer au mieux le montant¹²; le fonctionnement de la Milice, dans les mêmes conditions et à peu près avec les mêmes soldes qu'«au temps de G. de Moncada»¹³; et enfin un «cadeau»: *aquelles joyes que son estades acustumades de dar per les seus antecessors* (du roi de Tunis) *al dit rey d'Arago E AXI COM A REI D'ARAGO*. Ce dernier point est très important. Il est dans le prolongement logique des réclamations faites par Pierre le Grand en 1278-1280

l'édit. BOFARULL). En juillet 1296 il fut l'un de ceux qui se distinguèrent dans l'expédition de Jacques II contre Elche (ZURITA, t. I, f. 369). En 1313 il se couvrit de gloire aux côtes de Bernat de Sarriá contre Robert d'Anjou (MUNTANER, *Crònica*, chap. 258, p. 33 du t. VII de l'édit. *Col·leccio Popular Barcino*). En 1326, il combattit en Sardaigne contre les Génois (SALAS, *Marina española*, t. II, p. 163).

⁹ JORDÁN, *La lucha por Sicilia en los años de 1291 a 1302*, «B R A B L», 7 (1913), 81.

¹⁰ *Archives de la Couronne d'Aragon*, Reg. 252, f. 99. MAS-LATRIE (*Supplément*, p. 44) fait mention de ce document mais sans le publier. GIMÉNEZ SOLER (*Episodios de la historia de las relaciones entre la Corona de Aragón y Túnez*, «Anuari Institut Estudis Catalans», 1907, p. 198, n. 1) en publie un extrait. BRUNSCHVIC (*La Berbérie*, t. I, p. 108) ne le connaît que par Mas-Latrie et Giménez Soler; il en ignore donc le texte complet (et notamment la quatrième demande: celle de *joyes* à envoyer au roi d'Aragon en sa qualité de roi d'Aragon). MASÍÁ DE ROS (*La Corona de Aragón*, pp. 389-390) publie intégralement ce document. Il faut souligner que cette ambassade Vilaregut était la suite que Jacques II donnait à une mission diplomatique qu'Abou-Hafs avait confiée à l'Infant Henri de Castille (MASÍÁ DE ROS, *La Corona de Aragón*, pp. 389-390; DUFOURCQ, *Les activités*, p. 16, n. 11; BRUNSCHVIC, *La Berbérie*, t. I, p. 108). Abou-Hafs voulait alors se rapprocher des Catalans, éviter qu'ils ne s'alliassent avec le roi de Bougie Abou-Zakariya, et avoir l'assurance qu'ils ne soutiendraient plus l'Almohade Otman (Voir plus haut n. 59, p. 35).

¹¹ C'est à tort que j'ai écrit dans *Les activités*, pp. 79-80 que Jacques II réclama par Vilaregut le tribut dû à l'Aragon; il s'agit du tribut dû à la Sicile selon toute vraisemblance (bien que le texte ne le précise pas).

¹² Sans doute peut-on se risquer à prêter à Jacques II les mêmes arrière-pensées qu'à Alphonse III (voir plus haut p. 37, n. 64), ainsi que j'en ai déjà émis l'hypothèse à propos du «secours» demandé par Oulomar en 1292 (*Les activités*, pp. 79-80): en arguant du tribut dû, on aurait évité le remboursement.

¹³ Le texte est clair pour l'*alcayt*: *que l alcayt prena aytant per sa persona com prenia en G. de Muntcada*. Mais il dit, d'autre part, assez étrangement, sans doute par erreur du copiste sur le registre: *quels cavallers prenguen II bezants e mig e escuders C besants e mig per barcha*. (GIMÉNEZ SOLER, *Caballeros*, «Revue hispanique», 12 (1905), p. 305; MASÍÁ DE ROS, *La Corona de Aragón*, p. 390). Voir plus haut, p. 32 & n. 56 (p. 34) et 62 (p. 36).

et de l'attitude adoptée par Alphonse III dès le projet de traité catalano-marocain qu'il avait confié à Pere de Deu. Ce n'était pas seulement en tant que roi de Sicile, c'était aussi en tant que roi d'Aragon — successeur de Jacques le Conquérant — que Jacques II entendait recevoir «quelque chose»¹⁴ de la Couronne de Tunis, qui avait contracté cette habitude au temps d'Al-Mostancir... Mais Abou-Hafs dut se montrer aussi réticent en recevant Vilaregut que lorsqu'il avait reçu Lancia, Belvis et Oulomar; il dut trouver les demandes catalanes trop nombreuses, finasser et faire traîner les pourparlers; l'essentiel pour lui était de garder un contact et d'avoir de bonnes relations *de facto*, mais sans prendre aucun engagement. Aussi aucun traité ne fut-il encore conclu.

Après le traité d'Anagni de juin 1295, quand il renonça à la Sicile¹⁵, Jacques II ne renonça pas pour autant à suivre la question tunisienne. Maintenant qu'il restituait théoriquement la grande île italienne au Pape et aux Angevins tandis que son frère Frédéric la conservait en fait à l'empire catalan¹⁶, le sort des îles tunisiennes — Djerba et les Kerkenna — dépendait de la décision de leur seigneur: l'amiral Roger de Lauria. Or celui-ci entendait alors continuer à lutter avec Frédéric contre les Angevins, mais — dès août 1295 — comme pour garder ces îles entre ses mains donc en celles des Catalans, même en cas de victoire ennemie, il se plaça avec beaucoup d'habileté sous la suzeraineté du Pape¹⁷. Cette précaution de Lauria dut être bien vue par Jacques II, qui — dès 1290, alors qu'il n'était que roi de Sicile — s'était refusé à renoncer à Djerba et aux Kerkenna¹⁸. Plus tard, en avril 1297, quand il se réconcilia à Rome avec l'amiral¹⁹, il eut la satisfaction de les voir ainsi revenir dans la dépendance indirecte de la Couronne d'Aragon: malgré Anagni et ce qu'ils avaient pu en espérer, les Angevins ne s'étaient pas plus emparés des îles tunisiennes que de la Sicile.

¹⁴ Je dis «quelque chose» car les «joyes» peuvent être en numéraire (voir n. 13, p. 25).

¹⁵ C'est le 3 novembre 1295 que Jacques II abdiqua en tant que roi de Sicile. (La MANTIA, *Codice diplomatico dei Re Aragonesi di Sicilia*, t. I, Palerme 1917, pp. 262 & 636.)

¹⁶ Frédéric fut proclamé roi par les Siciliens dès décembre 1295-janvier 1296 et Lauria joua un rôle important en sa faveur à ce moment (ZURITA, t. I, f. 364). Le couronnement du nouveau roi de Sicile eut lieu à Palerme le 25 mars 1296 et le même jour Frédéric nomma Lauria Amiral de Sicile (Zurita, t. I, f. 365 b).

¹⁷ BRUNSCHVIG, *La Berbérie*, t. I, p. 123. (Voir ici p. 28, n. 30.)

¹⁸ Id. p. 102.

¹⁹ FINKE, *Acta Aragonensia*, t. I, Berlin-Leipzig 1908, p. 32.

La crise internationale de ces années 1295 et suivantes, la lutte sanglante qui opposa l'un à l'autre les deux frères — Jacques et Frédéric —²⁰, n'empêchèrent pas la diplomatie aragonaise de rester vigilante et entreprenante à Tunis aussi bien que du côté de Djerba: dès 1297, Jacques II, combinant la force et les négociations, tenta d'imposer un traité au nouveau souverain tunisois Mohammed II Abou-Asida et d'en obtenir un tribut: à peine avait-il renoncé à la Sicile, il voulait obtenir de Tunis un tribut payable à l'Aragon. Il mena cette politique en étroite union avec le personnage qui devenait alors son principal conseiller Bernat de Sarriá²¹. C'est Sarriá qu'il nomma Amiral en février 1297²² comme successeur de Lauria au moment où il parut manifeste que celui-ci préférait la cause du nouveau roi de Sicile Frédéric à celle de la Couronne d'Aragon. Et ce fut Sarriá aussi qui fut chargé à cette époque de faire pression sur les souverains nord-africains

²⁰ Nommé «Gonfalonier» et Amiral de l'Eglise dès janvier 1296 (ZURITA, t. I, f. 364 b), Jacques reçut les insignes de ces charges à Rome en mars-avril 1297 et c'est seulement alors qu'il rompit vraiment avec son frère (au début de 1297, ils échangeaient encore des ambassades pour essayer de ne pas entrer en lutte: ZURITA, t. I, f. 373 b & 374). Mais Jacques II rentra très vite en Espagne: au début de mai 1297 au plus tard (Archives de la Couronne d'Aragon, Reg. 195, f. 1; ZURITA, t. I, f. 378 b. (Voir plus bas note 23.) Ce fut pendant l'été 1298, l'hiver 1298-1299 et l'été 1299 que Jacques II séjourna à Naples et fit campagne contre son frère en Sicile (ZURITA, t. I, f. 387-389; SOLDEVILA, *Historia de Catalunya*, t. I, p. 301; MARTÍNEZ FERRANDO, *Jaime II. — Su vida familiar*, tome II, p. 2; R. OLIVAR BERTRAND, *Un rei de llegendà*, pp. 106-114).

²¹ Selon GIMÉNEZ SOLER (*La Corona de Aragón y Granada*, «B R A B L», 3 (1905-1906), p. 186 & 304), Jacques II fut d'abord subjugué par Sanche IV de Castille, mais aussitôt après la mort de celui-ci (25 avril 1295 = ZURITA, t. I, f. 356), il devint *acostumbrado a pensar con la cabeza de su consejero Bernardo de Sarriá*: c'est celui-ci qui aurait poussé le roi à signer le traité d'Anagni: il aurait voulu le détourner de la politique sicilienne et méditerranéenne — en grande partie parce qu'il jalousait Lauria — et l'entraîner dans une politique continentale ibérique orientée contre la Castille... Cette thèse de GIMÉNEZ SOLER est exacte dans la mesure où il y eut effectivement guerre entre Aragon et Castille, et où Sarriá y participa — en particulier à Elche en 1296, mais elle est démentie partiellement par le fait que Jacques II suivit une politique tunisienne après comme avant Anagni et que Sarriá fut associé étroitement à cette politique. D'ailleurs, selon SALAVERT (*El tratado de Anagni y la expansión mediterránea de la Corona de Aragón*, «Estudios de Edad Media de la Corona de Aragón», vol. V, 1952, pp. 271, 276, etc...), le traité d'Anagni ne marque pas un abandon de la politique méditerranéenne de Jacques II et même à ce moment celui-ci eut comme axe une politique consciente et voulue d'expansion maritime.

²² C'est le 7 février 1297 que Sarriá devint «Amiral des royaumes d'Aragon, de Majorque, de Valence et de Murcie et du Comté de Barcelone» (Archives de la Couronne d'Aragon, Reg. 321, f. 34 b: texte inédit — sauf erreur de ma part — daté de: Rome, 7 des Ides de février 1296). Sarriá succédait ainsi à Lauria qui avait reçu la charge d'Amiral le 20 avril 1283 (*Congreso de Historia de la Corona de Aragón de 1923*, t. I, p. 87). Voir plus haut p. 28, n. 27.

et particulièrement sur le roi de Tunis avec mission de faire la course contre eux à la tête de vingt galères, tout en recevant pleins pouvoirs pour conclure la paix aux conditions qui lui paraîtraient possibles, pourvu qu'ils acceptassent de devenir tributaires²³. Quand Lauria eut abandonné finalement la cause de Fré-

²³ Texte publié par RAMOS LOSCERTALES, *El cautiverio en la Corona de Aragón durante los siglos XIII, XIV & XV* (Saragosse 1915), pp. V & VI, doc. n. 2. Ce texte est daté, dans ce livre, de Lérida, 27 février 1298. L'auteur donne comme référence: Archives de la Couronne d'Aragon, Reg. 252, f. 270. Or cette référence est inexacte et, malgré bien des recherches je n'ai pu retrouver l'original ni dans ce registre ni dans aucun des registres où sont conservés des textes de cette époque. D'autre part ce texte publié par Ramos Loscertales a échappé et à Brunschvig et à A. Masiá de Ros. La date est certainement erronée. En effet, de décembre 1297 à avril 1298 et en particulier en février 1298 Jacques II fut toujours dans la région de Valence et de Murcie (Archives de la Couronne d'Aragon, Reg. 106, f. 160; Reg. 107, f. 261; Reg. 110, f. 2; Reg. 195, ff. 101, 118, 119, 121, 122, 123, 125, etc...; Reg. 235, f. 7; Reg. 252, f. 183; Reg. 253, f. 61; ZURITA, t. I, f. 382 b; MARIÑEZ FERRANDO, *Jaime II*, t. II, p. 1). Il est donc certain que le texte publié par Ramos Loscertales ne peut pas être de Lérida et de février 1298. Il est vraisemblable que la lecture LERIDA est exacte; c'est donc la date qui est fautive. Il ne peut s'agir de février 1299, époque, d'un séjour de Jacques II en Italie (ZURITA, t. I, f. 387 b). Il est possible qu'il s'agisse de février 1296 car en janvier 1296 Jacques II était à Lérida (Arch. Cour. Arag. Reg. 324, f. 135) mais un texte prouve que le 2 des Calendes de Mars—c'est à dire le 29 février 1296—il était à Saragosse (Reg. 324, f. 167); de plus en ce début de l'année 1296, Jacques II et Sarriá songeaient surtout à faire campagne contre la Castille: c'est en juillet 1296 qu'eut lieu la campagne d'Elche (Reg. 324, ff. 151, 186, 193, etc...). Je suis donc vraiment tenté de supposer que le texte publié par Ramos Loscertales est de 1297: mais il semble impossible qu'il soit en même temps de Lérida et du mois de février; en effet bien que Zurita situe Jacques II en Aragon en février 1297 (t. I, f. 376), et qu'il date de la fin-mars 1297 son arrivée à Rome (f. 377), il est certain que le roi arriva à Rome dès janvier 1297: Plusieurs documents des Archives de la Couronne d'Aragon permettent de suivre les principales étapes de ses déplacements après la campagne d'Elche: Valence (août-septembre-octobre 1296: Reg. 104, ff. 30 & 122; Reg. 263, f. 126 b; Reg. 324, ff. 194 & 197); Barcelone (novembre 1296: Reg. 105, ff. 223 & 230; Reg. 263, f. 218; Reg. 324, ff. 187 & 206); Cadaqués (deuxième quinzaine de novembre 1296: Reg. 321, f. 2 et suivants); Port-Vendres (début décembre 1296: Reg. 321, f. 20 & 21); Marseille (mi-décembre 1296: Reg. 321, f. 21), etc... (S'agit-il là des étapes personnelles du roi ou des étapes de sa chancellerie? Je l'ignore.) Enfin, dès le 14 janvier 1297 au plus tard, Jacques II était à Rome (Reg. 321, f. 25); il y séjourna en janvier-février-mars-avril 1297 (Reg. 321, ff. 32, 33, 35, 38, 44, 45, 47, 48, 53; l'un de ces textes a été publié par FINKE (*Acta*, t. I, p. 32)—lettre envoyée à Bernat de Sarriá et datée des nones d'avril: 5 avril 1297—avec une cote inexacte: il se trouve au f. 53 a et non pas au f. 34 b du Reg. 321). Jacques quitta Rome avant le 15 avril; dès le 18, il était à Marseille (Reg. 321, f. 60) et dès le 25, de retour à Barcelone (Reg. 321, f. 60 b). C'est alors et alors seulement que Jacques II alla séjourner à Lérida, peut-être dès la fin avril 1297 (Reg. 324, f. 231), sûrement—après avoir séjourné à Barcelone en mai (Reg. 195, f. 1; Reg. 264, f. 18 & 19; Reg. 324, ff. 215, 230, 232 & 242)—de juin à août 1297 (Reg. 194, f. 193; Reg. 195, f. 34, 45, 46, etc...; Reg. 264, f. 75; Reg. 324, ff. 231, 232, 233, etc...). D'autre part, ZURITA (t. I, f. 383) nous apprend que fin juillet 1297, Bernat de Sarriá fut

déric pour se rallier à Jacques II en avril de cette année 1297²⁴, Sarriá s'il fut obligé de rendre à son prédécesseur la charge d'Amiral, resta cependant à la tête des vingt galères chargées d'opérer dans les mers d'Afrique, en conservant pleins pouvoirs pour négocier tous accords avec les princes musulmans, notamment avec celui de Tunis²⁵. En octobre 1297, cette flotte apparut dans le port de Tunis²⁶ et y fit des dégâts; quelques mois plus tard, elle razzia l'île de Pantelleria²⁷. Mais cette campagne fut sans suite: Sarriá avait d'autres tâches et d'autres soucis²⁸; sa mission africaine n'aboutit à rien. Il n'en est pas moins caractéristique de constater comment au lendemain-même du traité d'Anagni, Jacques II essaya — malgré son abandon de la Sicile — de ressaisir par la force les versements tunisiens en transformant les «cadeaux» d'autrefois en véritable tribut payable à la Couronne d'Aragon.

La mission africaine de Sarriá n'avait pas été dirigée vers le seul royaume de Tunis. Dirigée vers tous les états nord-africains, elle avait dû l'être tout particulièrement vers le royaume de Bougie aussi bien que vers la Tunisie. On entrevoit en effet que Jacques II ne cessa jamais d'être entreprenant du côté de ce royaume hafside dissident, constitué en 1285²⁹: un texte de 1294 démontre qu'il y avait alors des contacts entre Bougie et la Cou-

chargé par Jacques II — alors à Lérida — d'aller aider Charles de Naples avec une flotte de 20 galères. C'est évidemment la même flotte que celle dont il est question dans le document Ramos Loscertales: à la mission africaine s'ajouta avant le départ cette mission italienne.

²⁴ Voir plus haut p. 41, et n. 19.

²⁵ Archives du «Depósito Hidrográfico de Madrid»: *Colección diplomática Sanz de Barutell* (art. 8, n. 76 & n. 78), d'après SALAS (*Marina española*, t. I, p. 313), qui ne date pas exactement ce texte mais indique qu'il est contemporain de la restitution à Lauria de la charge d'Amiral. Serait-ce le même texte que celui publié par Ramos Loscertales? De toutes façons ce texte dont parle Salas est lui aussi ignoré et par Brunschvig et par A. Masiá de Ros.

²⁶ BRUNSCHVIG, *La Berbérie*, t. I, p. 118, n. 4: une flotte catalane de 23 vaisseaux. Les sources musulmanes utilisées par Brunschvig ne citent pas Sarriá. Mais il est certain que c'est là un épisode de la mission Sarriá.

²⁷ D'après ZURITA, t. I, f. 383 et d'après un texte de février 1298 (FINKE, *Acta*, t. III, p. 69). Pantelleria dépendait du roi de Sicile mais c'étaient des Musulmans ifrikiyens qui y vivaient. Sur l'étrange statut de l'île, voir MERCIER, *Histoire de l'Afrique*, t. III, p. 169.

²⁸ SALAS, *Marina española*, t. II, p. 314: Sarriá est chargé de diriger les armements maritimes catalans et la lutte sur mer contre Frédéric de Sicile. Après avoir razzia Pantelleria il attaqua Malte.

²⁹ BRUNSCHVIG, *La Berbérie*, t. I, pp. 102-103; DUFOURCQ, *Les activités*, p. 12; c'est par erreur que la scission de Bougie est datée de 1298 dans MASIÁ DE ROS, *La Corona*, p. 162.

ronne d'Aragon et qu'ils inquiétaient Tunis³⁰. Or, en mai 1298, c'est à dire un an environ après la mission Sarriá, Jacques II négociait avec Bougie: il lui envoya alors en ambassade un Pisan nommé Raymundo Marcelli³¹. Celui-ci était chargé de «traiter» au nom du Roi d'Aragon et avait pleins pouvoirs à cet effet. On ne sait comment évolua cette négociation qui, née vraisemblablement d'une question secondaire de commerce ou de piraterie, était — comme toujours en pareil cas — appelée à se transformer en tractations d'ordre général. Cela prouve en tout cas qu'au printemps 1298, il n'était plus question pour Jacques II de faire la course sur les côtes africaines comme l'année précédente... Il changeait de méthode.

La force avait échoué. La diplomatie allait réussir. La tension ne dura pas plus du côté de Tunis que du côté de Bougie; à défaut de traité formel, les intérêts commerciaux réciproques des Catalans et des Tunisiens ramenèrent vite une entente *de facto*: dès juin 1299, il y avait une correspondance amicale entre Jacques II et Mohammed II³². Or ce fut précisément sans doute en 1299 ou en 1300 que se produisit sur les côtes du Cap Bon près de Kelibia un incident que les historiens connaissent depuis longtemps et qui eut des suites importantes: le pillage par les Tunisiens d'un bateau catalan, *La Estancona*, propriété personnelle de Jacques II³³. Un texte — non daté — récemment publié³⁴ se rap-

³⁰ MASLÁ DE ROS, *La Corona*, p. 390. Voir plus haut note 10, p. 40.

³¹ MASLÁ DE ROS, pp. 170 & 403-404 où il est dit par erreur que cette ambassade est envoyée à «Abul-Baqa-Jalid» désigné, dans le texte publié, du nom de *Bugatan Miramomali* fils de *Mirabençach Amiramomali* (p. 403). J'ai vérifié aux Archives de la Couronne d'Aragon (Reg. 252, f. 194). A mon avis, il faut lire: *Buçacar Miramomañi* fils de *Mirabuçach Amiramomali*. Il s'agit d'Abou-Zakariya fils d'Abou-Ishaq (et non pas de Jalid lui-même fils d'Abou-Zakariya). Le Roi de Bougie était invité à envoyer lui aussi des émissaires à Jacques II.

³² A propos d'un Dominicain qui partait pour Tunis: le frère Sancho de Boleyna; FINKE, *Acta*, t. II, p. 743; BRUNDSCHVIG, *La Berbérie*, t. I, p. 118.

³³ Le navire s'échoua puis fut pillé, à Aqlibiya c'est-à-dire La Gripiá c'est-à-dire Kélibia (GIMÉNEZ SOLER, *Episodios*, «Anuari Institut Estudis Catalans», 1907, p. 198; BRUNDSCHVIG, *La Berbérie*, t. I, p. 119; DUFEURCQ, *Les activités*, p. 49; A. MASLÁ DE ROS, *La Corona de Aragón*, pp. 390-393 & p. 193, n. 13). *La Estancona* était un «*nave propiedad del rey en la cual iban nobles y caballeros, armas y mercancias*» (GIMÉNEZ SOLER, loc. cit.) Jacques II eut en effet, parfois, des bateaux qui étaient sa propriété personnelle: un (un seulement) par exemple en 1323 alors qu'il rassemble une flotte de plus de 60 bateaux (SALAS, *Marina española*, t. II, p. 102). En 1301 par contre il paraît ne pas en avoir eu: il loue alors à des particuliers deux galères sur lesquelles il fait partir pour Tunis son ambassadeur Ramón de Vilanova (RAMOS LOSCERTALES, *El cautiverio*, p. 18).

³⁴ A. MASLÁ DE ROS, *La Corona de Aragón*, pp. 417-418 (texte provenant de la *Colección de cartas reales diplomáticas* des Archives de la Couronne d'Ara-

porte très certainement à cet incident et l'éclaire par des détails supplémentaires: le navire, commandé par Pere Bussot, échoué près de Keilbia et pillé par les Tunisiens, représentait une valeur totale — bâtiment, agrès et cargaison — de l'ordre de 9.000 onces d'or; en conséquence, à défaut de la restitution de ses biens, Jacques II était amené à réclamer une indemnité de cet ordre de grandeur — c'est-à-dire, si nous transformons les onces en dinars ifrikienens: une indemnité de 60.000 dinars d'or environ³⁵; il envoyait un ambassadeur à cet effet et le chargeait en même temps de demander que fût enfin réglé l'arriéré du tribut que lui devait Tunis pour le temps où il avait été roi de Sicile: *ço que roman del trahut que la casa de Tuneç faia al rey d'Aragó estant rey de Sicilia, d'aquell temps que ell tenchs Sicilia*³⁶. Quel était l'ambassadeur chargé de régler ces diverses questions? Soit un émissaire dont on n'a pas conservé le nom; soit — c'est l'hypothèse la plus vraisemblable — l'ambassadeur Ramón de Vilanova dont on sait qu'il reçut des lettres de créances pour Tunis en juin 1301 et qu'il signa un traité avec Mohamed II Abou-Asida le 21 novembre de cette année³⁷.

gon: Caja 87, n. 529). Mais l'auteur commente ce document (p. 179) en le croquant contemporain d'événements qui se produisirent vers 1317 et situe à tort sur les côtes de Djerba le naufrage de *La Estancona* (p. 163 et notice du document n. 112, p. 390). La réalité est qu'il s'agit dans les deux cas d'un naufrage près de Kelibia: c'est certainement la même affaire: un navire allant vers Naples, avec des soldats et des marchandises (p. 417).

³⁵ Je fais ce calcul en admettant qu'il s'agit d'onces ifrikienens (once de 31 grammes, 4. Voir plus haut p. 24). Mais l'ordre de grandeur est à peu près le même si l'on fait le calcul avec des onces d'Aragon (once de 28 gr., 75: MATEU Y LLOPIS, *Glosario hispánico de Numismática* (Barcelone 1946), p. 152). Quant à l'once sicilienne elle équivalait au début du xiv^e siècle à 5 florins, le florin — de Florence — étant une monnaie d'or de 3 gr. 59 (id. pp. 152 & 82), donc peut-être seulement à 4 dinars ifrikienens (poids du dinar: 4 gr. 72). Dans ce dernier cas les 9.000 onces ne représenteraient que 40.000 dinars ifrikienens environ... (?)

³⁶ MASLÁ DE ROS, *La Corona de Aragón*, p. 417. Ce point contribue à démontrer que ce texte ne peut être des environs de 1317. On voit mal comment cet arriéré n'aurait pas été réclamé par Jacques II lors de la négociation des traités de 1301, 1308 et 1314, ou comment il aurait été réclamé après ces accords qui avaient liquidé le passé.

³⁷ Publié par GIMÉNEZ SOLER, *Episodios*, «A. I. E. C.» (1907), pp. 207-215; ALARCÓN SANTÓN ET GARCÍA LINARES, *Los documentos árabes*, pp. 249 et suiv., et A. MASLÁ DE ROS, *La Corona de Aragón*, pp. 392-394. Sur les conditions dans lesquelles Vilanova partit en ambassade en juin 1301, et sur le traité, voir GIMÉNEZ SOLER, *Episodios*, p. 200, n. 1; RAMOS LOSCERTALES, *El cautiverio*, p. 18; BRUNSCHEVIC, *La Berbérie*, t. I, p. 119; DUFOURCQ, *Les activités*, p. 80 et n. 222; MASLÁ DE ROS, *La Corona*, pp. 163-165 & 390-391 (qui publie d'une part le texte publié par GIMÉNEZ SOLER, p. 200, n. 1, d'autre part un texte qui était encore inédit).

L'envoi de cette ambassade et la signature de ce traité conclu pour dix ans sont deux faits très importants: c'est alors que Jacques II atteignit son but. Certes ce traité de Tunis de 1301 fut bien plus qu'un accord politique, un traité essentiellement commercial prolongeant et renouvelant les stipulations du traité de Valence de 1271 et du traité de Panissar de 1285 sur le fonctionnement du consulat et du *fondouk*. Il n'y est question ni de la Milice³⁸, ni du tribut arriéré dû à Jacques II pour le temps où il avait été roi de Sicile, ni de «cadeaux», ni du règlement de l'affaire de *La Estancona*. Mais on sait par plusieurs textes postérieurs, qu'en dehors de ce traité proprement dit, il y eut d'une part l'envoi au roi d'Aragon des «cadeaux» rituels que Jacques II, comme ses prédécesseurs, estimait chose due, «*joyes en senyal de bona amor e de benevolensa*»³⁹; d'autre part, un très important accord: le roi de Tunisie céderait désormais chaque année au roi d'Aragon la moitié des droits de douane payables à Tunis par les marchands catalans, et ce jusqu'à ce que fût complètement réglée l'indemnité due pour le pillage de *La Estancona*⁴⁰. Cette décision prend une importance et un relief tout particuliers si on la rapproche du texte qui permet de fixer à 60.000 dinars ifrikiyens la somme par laquelle Jacques II chiffrait le montant de ses pertes. En effet, en tenant compte de données numériques postérieures et en admettant une certaine constance moyenne dans le commerce fait à Tunis par les Catalans au XIV^e siècle, on peut risquer une hypothèse: bon an, mal an, le Roi d'Aragon était amené à encaisser — par la perception de la moitié des droits de douane acquittés par ses sujets — une somme de l'ordre de 2 ou 3.000 dinars d'or⁴¹. Il suffit de confronter ces deux données — 60.000 dinars réclamés, 2 ou 3.000 encaissés chaque année — pour se rendre compte que le règlement de l'affaire de *La Estancona* dut traîner fort longtemps. Même si la somme de 60.000 dinars ne servit que de base première pour la discussion et si le montant des pertes à indemniser fut finalement chiffré à une somme bien moins

³⁸ Rien par conséquent n'est prévu pour les soldes de la Milice et pour les reversements à faire à la Couronne d'Aragon. Pourtant la Milice existe à cette époque: c'est le temps où Cardona en est nommé *alcayt*. Voir plus haut p. 21.

³⁹ Lettre de Jacques II à Mohammed II (du 20-V-1302), publiée par A. MASÍÁ DE ROS, *La Corona de Aragón*, p. 395.

⁴⁰ Textes de 1306 et 1307 publiés par MAS-LATRIE, *Traité*s, pp. 293-294. Voir BRUNSCVIG, *La Berbérie*, t. I, p. 119; et MASÍÁ DE ROS, *La Corona*, p. 193, n. 13; etc....

⁴¹ En 1323, il sera question de 3.000 dinars (BRUNSCVIG, *La Berbérie*, t. I, p. 154); en 1360, de 2.000 dinars (id. p. 182; voir DUFOURCQ, *Les activités*, pp. 50-51).

dre, les accords de 1301 lièrent certainement pour de longues années ⁴² la Tunisie et l'Aragon. Certes, ce n'était nullement là un tribut véritable: il ne s'agissait que d'un remboursement très échelonné. D'autre part, l'engagement pris ne fut pas facilement tenu: il y eut des discussions et des tergiversations ⁴³. Néanmoins, nous avons le sentiment que Jacques II avait remporté ainsi une victoire décisive: désormais Tunis devait faire chaque année des versements à la Couronne d'Aragon; plus le remboursement traînerait en longueur, plus son motif s'estomperait ⁴⁴. Un tribut *de facto* s'établissait, lié au commerce catalan; c'était bien, au fond, l'achat de la paix: Tunis achetait la possibilité de commercer avec les sujets de la Couronne d'Aragon. La pénétration des Catalans en Ifrikiya, leur infiltration économique se plaçaient sous le signe de la paix et du commerce, conformément à la formule qui avait déjà été celle de Jacques le Conquérant, dans la plus grande partie de son règne.

Certes, la Couronne d'Aragon ne fut pas la seule puissance à imposer une servitude aux douanes hafside; Pise et Gênes avaient aussi le droit de toucher un tant pour cent sur les taxes payées par leurs sujets ⁴⁵. Il n'en est pas moins vrai que c'était la puissance catalane qui se faisait de plus en plus sentir en terre hafside. En fait, la confédération catalano-aragonaise tendait à prendre la place qu'avait occupée autrefois la Sicile; les chiffres le démontrent: d'une part, le vieux tribut payé par Tunis à la Sicile était de 33.333 besants d'argent 1/3; d'autre part, il y avait une équivalence possible au XIII^e siècle entre 5 besants d'argent et 1 dinar d'or ⁴⁶; et des textes du début du XIV^e siècle permettent même de supposer que Tunis pouvait alors acquitter le tribut dû à la Sicile par un versement annuel de 4.000 dinars ⁴⁷. Ces chiffres

⁴² J'ai été trop modeste en parlant de «plus de 5 ou 6 ans», dans *Les activités* (p. 50). Brunschvig non plus ne se rend pas compte que ce règlement dut s'échelonner sur de nombreuses années. C'est en m'appuyant sur le texte non daté publié par MASÍÁ DE ROS (voir p. 46 et n. 34) que je risque cette interprétation.

⁴³ Par exemple en 1305, 1306, 1307 (BRUNSCHVIG, *La Berbérie*, t. I, pp. 120-121; MASÍÁ DE ROS, *La Corona*, pp. 167, 170, 396, 400-402, etc....).

⁴⁴ Zurita lui-même ne s'y retrouva pas.

⁴⁵ GIMÉNEZ SOLER, *Documentos*, «A. I. E. C.» (1909-1910), p. 220; ALARCÓN SANTÓN et GARCÍA DE LINARES, *Los documentos árabes*, p. 266.

⁴⁶ Voir ma note 134.

⁴⁷ Cela me semble pouvoir se déduire des textes — passablement confus et contradictoires — qui se rapportent à une ambassade en Tunisie dont fut chargé l'amiral Bernat de Sarriá en 1308. Sarriá aurait alors reçu du Roi de Tunis comme tribut pour le Roi de Sicile soit 30.000 dinars (texte de 1309: GIMÉNEZ

nous font entrevoir que par les accords de 1301 la Couronne d'Aragon, en acquérant la possibilité d'encaisser annuellement 2 ou 3.000 dinars, devenait bénéficiaire d'une sorte de tribut approchant de celui que Tunis devait payer à la Sicile.

Dans l'histoire des relations tuniso-catalanes, la date de 1301 est donc un jalon important: le vieux rêve de Pierre le Grand et d'Alphonse III prenait corps; les stipulations ambitieuses du traité de Monteagudo de 1291 recevaient un début — très discret — de réalisation; et cela, au moment même où la question sicilienne était sur le point de recevoir une solution conforme aux intérêts catalans⁴⁸. Le XIV^e siècle s'ouvrait ainsi sous de favorables auspices pour la Couronne d'Aragon...

CHARLES E. DUFOURCQ

Agrégé d'Histoire

Barcelone, Juillet 1951 - Décembre 1952.

SOLER, *Episodios*, pp. 218-220; *Documentos*, pp. 226-227; ALARCÓN, *Los documentos*, p. 274; soit 8.000 dinars (texte de 1311: GIMÉNEZ SOLER, *Episodios*, p. 223; ALARCÓN, *Los documentos*, pp. 280-281); soit 5.400 dinars (texte de 1312: MASÍÁ DE ROS, *La Corona*, pp. 486-487); soit 5.000 dinars (texte de 1314: MAS-LATRIE, *Supplément*, p. 60; MASÍÁ DE ROS, *La Corona*, p. 488). Selon BRUNSCHVIG (*La Berbérie*, t. I, p. 125, n. 2) qui a démontré que Giménez Soler s'était trompé en croyant que Sarriá avait reçu d'une part 30.000, d'autre part 8.000 dinars, l'ambassadeur catalan aurait effectivement perçu 30.000 dinars d'argent qui lui auraient été donnés comme équivalant soit à 8.000 soit à 5.000 dinars d'or. A mon avis c'est bien plutôt 5.000 dinars d'or (ou 5.400 — les 400 pouvant représenter un «cadeau» auquel fait allusion le texte de 1311) que Sarriá encaissa effectivement, le tribut annuel restant fixé à peu près à la somme traditionnelle chiffrée en besants: 30.000 dinars d'argent (au lieu des 33.333 1/3 d'autrefois). Le chiffre de 8.000 dinars d'or semble la quantité promise pour acquitter en or, deux ans de ce tribut annuel de 30.000 besants. Les 5.000 effectivement perçus par Sarriá à titre de tribut auraient ainsi représenté un premier versement sur les 8.000 promis... Il y aurait donc eu alors une équivalence entre 4.000 dinars d'or (somme à verser en numéraire pour un an de tribut) et 30.000 besants d'argent (somme chiffrant en monnaie de compte le tribut annuel); l'or aurait par conséquent augmenté par rapport à l'argent depuis l'époque où 1 dinar équivalait à 5 besants seulement (textes de ma note 50, p. 32) (?).

⁴⁸ Par la paix de Caltabellota en août 1302, Frédéric garda la Sicile. Mais le traité d'Anagni qui devenait caduc sur ce point restait valable pour la Sardaigne et la Corse que le Pape avait concédées à Jacques II. L'impérialisme catalan triomphait.

Appendices

I

L'AMBASSADE CONRAD LANCIA DE 1287

Corral Lança

Aquestes son les coses quel Senyor d'Arago, de Malorcha, de València, e comte de Barchinona demana al Rey de Tunis.

Primerament que tots los Chrestians de sou de quelque lengua sien, sien deius l'alcayt del dit Rey d'Arago e que prenguen sou per la sua man e que se iutgen per ell.

Item quel Rey de Tunis do per sou a cascu cavaler tres besans e a escuder per caval armat dos besans axi com fahia el temps den G. de Muncada pero antes que romangues la composicio affer prenges per cavaler dos besans e mig e per escuder un besan e mig.

Item quel Rey de Tunis do tendes asembles e civada com iran en host e esmenyes de cavals que se perdessen en la host axi com fehia el temps den G. de Muncada pero per asso no romangues la composicio affer.

Item que dobla no sia mesa als soldaders mas per quinze besans.

Item que la gabela de tota la senyoria del Rey de Tunis sia donada per avant de preu als homens de la Senyoria del Rey d'Arago com altre hi donas.

Item que tot lo preu de la dita gabela sia obligat a les pages de les soldaders.

Item quel dit alcayt fassa justicia de les Chrestians.

Item quel dit alcayt pugua metre e gitar los homens de sou tenent cavalers e companya cunvinent segons el nombre quel dit rey de Tunis volra.

Item quel alcayt prena aquel sou que avia acostumat de prendre alcayt el temps den G. de Moncada.

Item quel alfondech del Rey d'Arago aia aquelles franqueses que avia el temps den G. de Moncada.

Item quel alfondech de Malorcha sia del Rey d'Arago e aia aquelles franqueses metexes que aura lo fondech del Rey d'Arago.

Item quel Corpus Christi puscha portat ab seyal de campaneta per tots los ravals e los fondechs de les Crestians sens tot contrest empero per asso no romangues la composicio.

Item quel Rey de Tunisi restituera tot so que fo pres al port de Tunis en la nau den Roger laquel menava en Gerba.

Item vol lo Senyor Rey d'Arago del salari del alcayt treginta besans per cascu dia aia poch o molt de salari.

Item vol de cascu cavaller cascu dia mig besant e de cascu escuder cada dia altre tant com de cavaller.

Archives de la Couronne d'Aragon, Reg. 64, f. 192 a et b:

II

MISE AU POINT

OÙ EN EST L'HISTOIRE DES RELATIONS HISPANO-AFRICAINES AU XIII^e ET AU XIV^e SIÈCLES?

Pour ce qui est des rapports de l'Espagne avec la Tunisie, la région de Bougie et la Tripolitaine, une excellente mise au point — qui date de 1940 — se trouve dans le tome I^{er} du livre de M. Robert Brunschvig, *La Berbérie orientale sous les Hafsides*: à peu près tous les recueils de textes, récits de chroniqueurs chrétiens et musulmans, ouvrages et articles alors parus, concernant les relations de l'Espagne avec la Berbérie orientale, figurent dans la remarquable bibliographie qui est publiée au début de ce livre. C'est dire combien il est solide.

Toutefois, les *Memorias* de Capmany manquent dans cette bibliographie. Sans doute, M. Brunschvig a-t-il pensé que ce précieux recueil a été suffisamment utilisé par Mas-Latrie dans *Traité et documents*. En réalité, il faut encore se reporter à divers textes publiés par Capmany et non reproduits par Mas-Latrie, qui ne concernent pas directement les relations hispano-africaines mais qui permettent de mieux les suivre par les précisions qu'ils donnent sur la vie économique et l'organisation maritime de Barcelone.

D'autre part, *Los documentos árabes diplomáticos del Archivo de la Corona de Aragón* ont été publiés par MM. Alarcón Santón et García de Linares au même moment que le premier tome de *La Berbérie orientale sous les Hafsides*. Aussi, M. Brunschvig n'a-t-il pu indiquer ce recueil qu'en «complément de bibliographie» et n'a-t-il pas pu en tirer parti. Il est vrai qu'il ne lui aurait guère été utile, me semble-t-il, que pour rectifier une très petite erreur de date¹.

De plus quelques livres ont échappé à M. Brunschvig; ils sont pourtant nécessaires pour quelques points:

¹ Voir plus haut p. 12, n. 2-3.^o

- HUICI, *Colección diplomática de Jaime I*, t. III (Valence 1923).
 MARTÍNEZ FERRANDO, *Catálogo de los documentos del antiguo reino de Valencia*, t. II (Madrid 1934).
 RAMOS LOSCERTALES, *El cautiverio en la Corona de Aragón durante los siglos XIII, XIV y XV* (Saragosse 1915).
 SALAS, *Marina española de la Edad Media*, t. I et II, 2^e édition, Madrid 1925-1927). (Livre inégal et vieilli, parfois utile, dont la première édition date de 1864.)
 SOLDEVILA, *Recerques i comentaris*, t. I (Barcelone 1929).

Ces lacunes bibliographiques ne sont pas graves. Malgré elles, tout ce que M. Brunshvig a écrit sur les relations de l'Espagne et de la Berbérie orientale, reste un modèle de récit clair et précis. Certes, on pourra quelque peu le compléter — comme je le fais ici pour le XIII^e siècle — au fur et à mesure que l'on dépouillera plus systématiquement les textes publiés et que l'on connaîtra de nouveaux documents. Mais il n'y a presque pas à le rectifier².

* * *

Après la publication de ce livre de M. Brunshvig, les principales tentatives d'apport à l'histoire des relations hispano-nord-africaines aux XIII^e et XIV^e siècles ont été mes deux études, *Les activités politiques et économiques des Catalans en Tunisie et en Algérie orientale, de 1262 à 1377* (tome XIX du «Boletín de la

² Pour ce qui est du XIII^e siècle, M. Brunshvig ne s'est trompé que sur quelques points:

1.^o en croyant que les premiers contacts diplomatiques entre Jacques le Conquérant et les Hafsides furent postérieurs à la *reconquista* de Valencia (voir plus haut mes notes 16 & 18, pp. 5 et 6).

2.^o en affirmant que le chevalier catalan Guillaume Galcerán et le juif Bondavi allèrent en Tunisie (voir n. 49 (p. 21) et n. 7 (p. 39)); ces deux erreurs sont imputables à l'origine à Mas-Latrie et à Carreras y Candi).

Pour ce qui est du XIV^e siècle que je n'aborde pas ici, je me contente de signaler une légère inexactitude: BRUNSHVIG (t. I, p. 137) écrit qu'Al-Lihyani envoya en 1314 comme cadeau à Jacques II 2.050 dinars; c'est là un chiffre lu par MAS-LATRIE. Or, A. MASIÁ DE ROS (*La Corona*, p. 488) a lu plus exactement sur le document des Archives de la Couronne d'Aragon: 2.500 dinars (Malheureusement A. Masiá de Ros a écrit par inadvertance (p. 176) en commentant ce texte: 25.000 dinars).

Autre point de détail: dans BRUNSHVIG, *Documents inédits sur les relations entre la Couronne d'Aragon et la Berbérie orientale au XIV^e siècle*, Paris 1936, page 245 et document 18, il faut lire *Gilabert de Centelles* au lieu de *Gilabert de Cruilles*. J'ai vérifié la lecture du nom aux Archives (A. C. A. Reg. 555, f. 120 b). Ce Centelles est bien indiqué comme Gouverneur de Majorque en 1353-54 par la *Chronique catalane de Pierre IV d'Aragon* (édit. Pagès, Toulouse-Paris 1941, p. 301).

Real Academia de Buenas Letras de Barcelona», 1946), *Les Espagnols et le Royaume de Tlemcen aux XIII^e et XIV^e siècles* (t. XXI du «Boletín de la Real Academia de Buenas Letras de Barcelona», 1948) et le livre de Mme. A. Masiá de Ros, *La Corona de Aragón y los estados del norte de África. - Política de Jaime II y Alfonso IV en Egipto, Ifriquia y Tremecén* (Barcelone, 1951).

Or ces trois études ont été rédigées sans que pussent être consultés directement ni les recueils de Mas-Latrie ni le livre de M. Brunschvig³. C'est dire leurs limites. Mais, en revanche, ce sont des travaux qui s'efforcent de présenter un exposé cohérent de la politique africaine des royaumes chrétiens d'Espagne; et deux d'entre eux débordent largement les limites de la Berbérie orientale⁴.

Ces travaux s'appuient sur les *Memorias* de Capmany et sur *Los documentos árabes diplomáticos del Archivo de la Corona de Aragón*, d'Alarcón Santón et García de Linares — dont j'ai dû, il est vrai, corriger au préalable plusieurs erreurs⁵.

Ils ont pu utiliser des études historiques récentes, en particulier:

CANELLAS, *Aragón y la empresa del estrecho* (tome II de «Estudios de Edad Media de la Corona de Aragón» — Sección de Zaragoza — 1946).

GARCÍA FIGUERAS, *Presencia de España en Berberia central y oriental* (Madrid 1943).

MARTÍNEZ FERRANDO, *Jaime II de Aragón — Su vida familiar* — t. I et II (Barcelone 1948).

Enfin et surtout, Mme. Masiá de Ros a publié dans son livre de très nombreux textes dont les uns étaient encore totalement inédits⁶, dont les autres avaient déjà été publiés — plus ou moins

³ Voir p. 1, n. 1. Quand au tome II de *La Berbérie orientale sous les Hafsidés*, il a été publié en 1947. Il n'intéresse qu'indirectement les relations hispano-africaines, par les renseignements que l'on y trouve sur les monnaies, les poids et les mesures de la monarchie hafside, et par les tableaux généalogiques qui y sont publiés en appendice.

⁴ Dans *Les Espagnols et le royaume de Tlemcen...* j'étudie les rapports de la Castille et de l'Aragon avec Tlemcen et leurs contre-coups sur les relations de l'Espagne chrétienne avec le Maroc et Grenade. Dans *La Corona de Aragón y los estados del norte de África*, Mme Masiá de Ros étudie les rapports de la confédération catalano-aragonaise avec l'Égypte, l'état hafside et le royaume de Tlemcen, au temps de Jacques II et d'Alphonse IV d'Aragon.

⁵ Voir note 2, p. 12.

⁶ Grâce à ces textes on connaît mieux, en particulier: les instructions données à Vilaregut en 1294; les relations avec Bougie en 1298; la valeur de

intégralement — par Capmany, Mas-Latrie ou Giménez Soler. Elle a ainsi rassemblé une belle et commode collection de documents qui lui mérite la reconnaissance de tous les historiens.

Malheureusement — surtout du fait que les recueils de Mas-Latrie et le livre de M. Brunschvig étaient inaccessibles —, des lacunes et des erreurs plus ou moins graves déparent aussi bien le livre de Mme. Masiá de Ros⁷ que mes deux études antérieures⁸. Aussi faut-il les utiliser avec précaution...

La Estancona et de son chargement; le rôle joué par certains chevaliers chrétiens dans l'avènement d'Al-Lihyani; la tension entre Jacques II et Abou-Bakr vers 1316; les ambassades catalanes qui furent envoyées à Tunis après le traité de 1323; les efforts tentés par Jacques II pour obtenir un tribut de Tlemcen; l'ambassade de 1330 du bâtard Jacques d'Aragon alors envoyé pour la quatrième fois par le roi de Tlemcen à la cour catalane; etc...

⁷ Voir plus haut notes 22 (p. 7), 2-5.^o-6.^o et 7.^o (p. 12), 6 (p. 14), 37 (p. 19), 44 (p. 20), 48 et 50 (p. 21), 23 (p. 43), 25 et 29, p. 44), 31 (p. 45), 34 (p. 46), et 2 (p. 52). Voici quelques autres remarques:

1.^o Après avoir parlé de négociations menées à Barcelone par García Pérez de Mora, Mme Masiá de Ros parle d'une ambassade dirigée par Bernat de Soler et reçue par Halid quand celui-ci réunit en ses mains toute l'Ifrikiya (p. 161); et elle laisse entendre que cette négociation, aboutit à un second traité (p. 193, note 2). Selon moi, il n'y eut qu'un traité, traité entre le royaume de Bougie et l'Aragon, signé le 8 mai 1309 par García Pérez de Mora à Barcelone, et dont la ratification demandée à Bougie, par Soler, à Halid fut annoncée par celui-ci à Jacques II le 20 juillet 1309, date à laquelle il n'était encore que roi de Bougie puisque ce fut seulement en août-septembre qu'il rétablit l'unité hafside (BRUNSCHVIG, t. I, p. 127). L'erreur de Mme Masiá de Ros s'explique par une erreur de Giménez Soler qui en publiant la lettre du 20 juillet 1309 l'a fait précéder d'une notice où il a écrit TUNIS au lieu de BOUGIE («Anuari Institut Estudis Catalans», 1909-1910, pp. 227-228). J'ai signalé, dans *Les Espagnols* (p. 65, note 372) que M. Canellas avait aussi commis une erreur à propos de ce texte en l'attribuant à un calife mérinide.

2.^o Les nouvelles qui ne peuvent être écrites et qui sont transmises verbalement entre la Tunisie et l'Espagne, dont il est question à plusieurs reprises sans que Mme Masiá de Ros en résolve l'énigme (pp. 171-172, 176, 409-410-411, etc...), sont la grande affaire secrète de l'époque: l'éventuelle conversion au christianisme d'Al-Lihyani (Voir BRUNSCHVIG, t. I, pp. 467-468).

3.^o Page 191, Mme. Masiá de Ros parlant du traité de 1323 comme d'un accord entre l'Aragon et Bougie, dit que la location de galères catalanes y est prévue «a razón de 4.000 doblas anuales». En réalité, dans ce traité passé avec le double royaume de Tunis-Bougie, le prix de location prévue pour les galères est de 3.000 doubles pour chaque période de quatre mois (Voir le texte publié par Mme. Masiá pp. 437-442).

4.^o Page 203 il faut lire 1309 au lieu de 1311 comme date du rétablissement de l'unité hafside par Halid.

5.^o Pages 205 et 447 il faut lire ABU-HAMU au lieu de ABU-TASFIN.

6.^o Page 211, il est dit par erreur à propos de négociations entre Tlemcen et l'Aragon que le prix de location des galères peut être réduit de moitié. C'est la somme demandée comme tribut qui peut l'être. (Voir le texte publié p. 458, etc...)

⁸ Voir plus haut notes 42 (p. 11), 2-8.^o et 9.^o (pp. 12-13), 3 (p. 13), 38 (p. 19), 45 (p. 20), 3 (pp. 23-24), 4 et 5 (p. 24), et 11 (p. 40). D'une façon générale tout

Quant au livre que le Général Prieto y Llovera vient de publier sous le titre prometteur *Política aragonesa en África hasta la muerte de Fernando el Católico* (Madrid, 1952), il n'apporte

ce que j'ai écrit dans *Les activités*, à propos des monnaies, des mesures et des prix doit être rectifié en tenant compte du livre de Brunschvig. (En particulier, supprimer ma note 51, page 32, et lire 50 ONCES au lieu de 50 LIVRES page 53.) En outre,

1.° Page 35 — première ligne — il faut lire 1308 au lieu de 1309.

2.° La chronologie que je donne à propos de la domination catalane à Djerba doit être révisée d'après Brunschvig.

3.° A propos du traité de 1323, je fais allusion (page 51 note 108) à une hypothèse de Mas-Latrie (problématique dette hafside de 16.000 doubles) en ayant le tort de la présenter comme un fait certain. Puis (page 82) je commets moi aussi une erreur sur le prix de location des galères: il s'agit — non pas de 3.000 doubles par an comme je l'ai l'écrit — mais de 3.000 doubles pour 4 mois. (Voir plus haut note 7-3.°) Aussi doit-on tenir pur nulles mes considérations de la page 82 sur ce prix, et doit-on supprimer page 85 (ligne 22) les mots «presque le quadruple de celui de 1323».

4.° A la page 86 de *Les activités* et aux pages 105 et 111 de *Les Espagnols*, j'ai commis une grave confusion, en suivant GARCÍA FIGUERAS, *Presencia de España en Berbería* (p. 86), au lieu de me reporter aux sources (en particulier, ZURITA, t. II, f. 344): j'ai situé à Bône un engagement naval entre Castellans et Aragonnais, engagement de 1360 qui eut lieu en réalité à One (Honein). Et dans *Les activités*... j'ai même maladroitement désigné du mot de prétendant le roi zeyanide d'alors (évidemment chassé de sa capitale, mais souverain légitime)...

Enfin je dois signaler que M. J. Vernet en publiant dans la revue «Al-Andalus» (tome XVII, 1952, pp. 244-246) un bref compte-rendu de *Les Espagnols*, a apporté à cette étude, sur quelques points, des précisions et des corrections qui sont exactes dans l'ensemble; et il a eu raison de souligner la fragilité de mes hypothèses sur les monnaies, les mesures et les prix. Mais pour que cet article de M. Vernet ne crée pas de confusions, je tiens à dire que je maintiens d'une manière formelle, quoi qu'il ait émis un doute sur mes assertions:

— d'une part, les éclaircissements que j'ai donnés dans ma note 592 (page 106), à propos de Mohammed V de Grenade et d'El-Bermejo;

— d'autre part les diverses rectifications que j'ai faites à l'étude de M. CANELLAS, *Aragón y la empresa del estrecho*, par mes notes 64 (page 16), 372 (page 65), 549 (page 97), et 592 (page 106) de *Les Espagnols*.

Quant au texte du «mardi 8 juillet» dont il est question dans mes notes 220 et 360, MM. Canellas et Vernet ont raison de dire que, mathématiquement, il ne peut être que de 1309. Cette date de 1309 ne m'en semble pas moins étonnante. Peut-être y a-t-il eu quelque erreur de lecture ou de transcription, soit pour le mot *dimars* soit pour le chiffre 8 (?). De toute façon, d'ailleurs, il faut vraisemblablement lire dans ce texte «Bernat» Seguí là où M. Canellas a écrit «Berenguer» et il faut certainement lire *corte de Tremecén* là où il a écrit *corte de Túnez*. J'ajoute que si je reste très affirmatif sur ces derniers points, je le suis moins au sujet de la lettre de 1304 dont il est question dans mes notes 358 & 360: je crois maintenant qu'il y a toutes les raisons de penser que cette lettre est bien de 1304. (C'est un texte de *Los documentos árabes* dont il n'est pas question d'ailleurs dans l'article de M. Vernet.) C'est bien au début de l'été 1304 que Ceuta afficha avec arrogance son indépendance et que le Mérinide commença à s'en inquiéter vivement; et ce ne fut qu'en mai 1306 que la souveraineté grenadine s'y établit...

rien de nouveau: c'est une dissertation d'ensemble sur les rois d'Aragon, leur personnalité, leurs rapports avec la Castille et leur politique générale; au moins pour les XIII^e et XIV^e siècles — seules époques que j'ai étudiées —, la politique nord-africaine de la Couronne d'Aragon n'y est abordée — contrairement à ce que pourrait faire croire le titre de l'ouvrage — que d'une manière incomplète et imparfaite⁹.

⁹ L'auteur ne connaît ni les sources arabes ni l'histoire des dynasties nord-africaines. Il n'a utilisé ni les livres de M. Brunshvig, ni celui de Mme. Masiá de Ros ni mes travaux ni même semble-t-il les publications de Giménez Soler spécialement consacrées aux relations de l'Aragon et de la Berbérie: *Caballeros españoles en Africa...*, *Documentos de Túnez...* et *Episodios...* D'autre part la politique économique et la politique religieuse de l'Aragon ne sont pour ainsi dire pas traitées: il n'est question par exemple ni des efforts catalans de main-mise sur les douanes nord-africaines, ni du rôle de Ramon Llull.

Parmi les plus graves erreurs commises, je crois devoir en signaler deux au moins, à titre d'exemple:

— p. 39: «En 1270, la France conclut une paix avec Tunis et obtint que le roi de Tunis devint tributaire» (C'est attribuer à la Couronne de France le tribut que Tunis payait à la Couronne de Sicile).

— pp. 51-52: Le traité conclu en 1237 à Jaca entre Alphonse III d'Aragon et un prétendant almohade au trône de Tunis est présenté et commenté comme s'il s'agissait d'un traité conclu entre l'Aragon et le véritable roi de Tunis. Par contre, il n'est nulle part question du traité que Jacques II conclut en 1301 avec Tunis, ni de celui de 1360 que signa Pierre IV.

En revanche, pp. 35 & 49, l'auteur a le mérite de relever dans la Chronique de Desclot (sans donner la référence) un détail qui m'avait échappé: à la veille de la conquête de Majorque par Jacques I^{er}, en 1227, quand les relations devinrent mauvaises entre les Catalans et les Musulmans des Baléares, les Majorquins capturèrent coup sur coup deux navires barcelonais richement chargés, l'un venant de Bougie, l'autre allant à Ceuta.

III. — TABLEAU RÉCAPITULATIF

DATES	PRINCIPAUX CHOCS	TRAITÉS DONT LES TEXTES SONT CONNUS
1232	Alerte et tension à propos de Majorque.	
1236		
1238	Tentatives hafsidés à Valence, Peñiscola et Denia.	
1245		
1246		
1257		
1258		
1259		
1263		
1264		
1268		
Février 1271		Traité de Valence, entre Jacques le Conquérant et Al-Mostancir, publié par MAS-LATRIE, <i>Traités</i> , pp. 280-284; et par GAZULLA, <i>Jai-me I</i> , pp. 48-55.
1272		
1274		
1276		
1278		Traité de Tunis, entre le roi Jacques de Majorque et Al-Watiq, publié par MAS-LATRIE, <i>Traités</i> , pp. 280-284; et par GAZULLA, <i>Jai-me I</i> , pp. 48-55.

	PRINCIPAUX DOCUMENTS	
AMBASSADES TUNISIENNES	AMBASSADEURS CATALANS	CONCERNANT LES AMBAS-
	À TUNIS	SADES CATALANES

Marimón de Plegamans.

Ambassade hafside en Andalousie, et peut-être en Catalogne (?).

Le comte d'Ampurias.

Ambassade envoyée par Al-Mostancir à Jacques le Conquérant.

Jaume de Monjuich.

Arnau Aimerich.

Ambassade envoyée par Al-Mostancir à Jacques le Conquérant.

Guillém Gruny.

García Ortiz d'Açagra.

F. de Queralt.

R. (ou F.) Ricart.

Ramón Ricart.

A. de Sentleyr.

Conrad Lancia.

DATES	PRINCIPAUX CHOCS	TRAITÉS DONT LES TEXTES SONT CONNUS
Printemps-Été 1279	Conrad Lancia en Tunisie.	
Octobre 1279		
1280		
1282	Pierre le Grand à Collo.	
1283		
1284	Conquête de Djerba et des Kerkenna par Roger de Lauria.	
Juin 1285		Traité de Panissar, entre Pierre le Grand et Abou-Hafs-Omar 1. ^{er} , publié par CAPMANY, <i>Memorias</i> , t. IV, pp. 9-14; et par MAS-LATRIE, <i>Traités</i> , pp. 286-290.
début 1287		
Juillet 1287		Traité de Jaca, entre Alphonse III d'Aragon et l'Almohade Abou-Malik-Abdalwahid, prétendant au trône de Tunis, publié par LA MANTIA, <i>Codice</i> , pp. 377-383; et par ALARCÓN, <i>Los documentos árabes</i> , pp. 394-400.
1288-1290	Lauria à Marsa-l-Haras, sur la côte du sahel tunisien et sur la côte tripolitaine.	
fin 1290 début 1291		
1292		

AMBASSADES TUNISIENNES	AMBASSADEURS CATALANS À TUNIS	PRINCIPAUX DOCUMENTS CONCERNANT LES AMBAS- SADES CATALANES
------------------------	----------------------------------	--

	Roger de Lauria.	
--	------------------	--

	Rodrigo Eximio de Luna.	
--	-------------------------	--

Ambassades envoyées par un prince tunisien à Pierre le Grand.		
---	--	--

	Conrad Lancia.	
--	----------------	--

		Instructions données par Alphonse III d'Aragon, et publiées ici: Appendice I.
--	--	---

	Bernat de Belvis.	
--	-------------------	--

		Instructions données par Alphonse III, et publiées par KLÜPFEL, <i>Die Ausse-re</i> , pp. 173-174.
--	--	--

	Guillém Oulomar.	
--	------------------	--

		Pouvoirs données par Jacques II. (Voir ici ma note 6, p. 39.)
--	--	---

DATES	PRINCIPAUX CHOCS	TRAITÉS DONT LES TEXTES SONT CONNUS
début 1294		
été 1294		
1297	Bernat de Sarriá sur la côte tunisienne et à Pantelleria.	
1301		
Novembre 1301		Traité de Tunis, entre Jacques II d'Aragon et Abou-Asida Mohamed II, publié par GIMÉNEZ SOLER, <i>Episodios</i> , «A. I. E. C.», 1907, pp. 207-215; par ALARCÓN, <i>Los documentos árabes</i> , pp. 249 et suiv.; et par A. MASIÁ DE ROS, <i>La Corona</i> , pp. 392-394.

AMBASSADES TUNISIENNES	AMBASSADEURS CATALANS À TUNIS	PRINCIPAUX DOCUMENTS CONCERNANT LES AMBAS- SADES CATALANES
L'Infant Henri de Castille chargé de mission par Abou-Hafs auprès de Jac- ques II d'Aragon.	Berenguer de Vilaregut.	Instructions données par Jacques II et publiées par A. MASIÁ DE ROS, <i>La Corona</i> , p. 390.
	Bernat de Sarriá avec pleins pouvoirs: guerre ou paix.	
	(1298: Ambassade Marcelli à Bougie.)	
	Ramón de Vilanova.	Instructions données par Jacques II (non datées et que je suppose destinées à Vilanova) publiées par A. MASIÁ DE ROS, <i>La Co- rona</i> , pp. 417-418. Lettres de créances pour Vilano- va, datées de juin 1301, publiées par GIMÉNEZ SOLER, <i>Episodios</i> , «A. I. E. C.», 1907, p. 200; et par A. MASIÁ DE ROS, <i>La Co- rona</i> , pp. 390-391.

